

République française

Département du Gers

## CTÉ DE CNE VIC FEZENSAC

Séance du 27 juillet 2020

Membres en exercice :

45

Date de la convocation: 21/07/2020

*L'an deux mille vingt et le vingt-sept juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Barbara NETO*

Présents : 42

Votants: 44

Pour: 44

Contre: 0

Abstentions: 0

**Présents :** Jean-Pierre DOAT, Daniel DARROUX, Gérard MIMALÉ, Philippe DUCES, Hubert RAFFIN, Jean Claude THEULÉ, Michel SAINT ANDRIEUX, Philippe CAHUZAC, Véronique THIEUX LOUIT, Sandrine BROSSARD, Jean-François DAUGÉ, Pierre LABRIFFE, Philippe CANTAN, William VILLENEUVE, Brigitte SERRALTA, Guy FAVAREL, Hélène LEON, Benoît DESENLIS, Isabelle CAILLAVET, Xavier HUSSON, Philippe ANDRIEU, Robert PACHÉ, Daniel PERES, Barbara NETO, Robert CAMAZZOLA, Véronique BRANA, Andrew CAVALIERE, Caroline CUEILLENS, Victor JAFFRES, Lara KLUCZYNSKI, Gisèle FAUCHÉ, Gilles GUICHARD, Chantal GOULU-MARTINAT, Anthony CHAULET, Christine BRAZZALOTTO, Laurent GEYRES, Vanessa COUDERC, Jean-Claude BOURGUIGNON, Béatrice NARRAN, Jean-Jacques OSPITAL, Robert FRAIRET, Corinne LAPLANE-SOTUM

**Représentés:** Véronique COELHO par Brigitte SERRALTA, Axel CAUQUIL par Barbara NETO

**Excusés:**

**Absents:** Nadine ARQUE, Pierrette MENAL, Bernard LASPORTES

**Secrétaire de séance:** Andrew CAVALIERE

### Objet: PROPOSITION DES REPRESENTANTS A LA COMMISSION DES IMPOTS DIRECTS - DE\_2020\_027

L'article 1650-A du code général des impôts (CGI) prévoit l'institution d'une commission intercommunale des impôts directs (CIID) dans chaque établissement public de coopération intercommunale (EPCI) soumis de plein droit ou sur option au régime de la fiscalité professionnelle unique (FPU)

La CIID est composée de 11 membres :

- le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ou un vice-président délégué ;
- 10 commissaires.

Il faut à notre niveau proposer 20 titulaires et 20 suppléants. La DGFIP tirera ensuite au sort les 10 titulaires et les 10 suppléants qui seront amenés à siéger.

RF Préfecture de AUCH
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/08/2020 032-243200607 20200727 DE 2020_027 DE

Les commissaires doivent :

- être français ou ressortissants d'un État membre de l'Union Européenne ;
- avoir au moins 18 ans ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou des communes membres ;
- être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission ;

La CIID intervient en matière de fiscalité directe locale en ce qui concerne les locaux professionnels et biens divers en donnant son avis sur la mise à jour éventuelle des coefficients de localisation qui visent à tenir compte de la situation particulière de la parcelle dans le secteur d'évaluation.

La CIID est également informée des modifications de valeur locative des établissements industriels évalués selon la méthode comptable. Son rôle est consultatif.

Après en avoir délibéré,  
Le conseil communautaire, à l'unanimité  
PROPOSE :

Titulaires	Suppléants
René HERNANDEZ	Michel DELAERE
Jérôme BOIZIOT	Philippe COUZINET
Jean-Jacques SORDES	Jean-Claude CLARAC
Alain CONCIL	Martine DAL CORSO
Jean-Claude DESENLIS	Jean-Claude THEULE
Michel VIC	Bernard DELOR
Pierre ANTONELLO	Robert CAMAZZOLA
Jacques LAFARGUE	Bernard CAHUZAC
Michel LOUVEAU	Jean-Claude VILLEMIN
Jean-Claude THENET	Raymond MARC-THOMAS
Véronique BRANA	Gérard MIMALÉ
Philippe CAHUZAC	Pierre LABRIFFE
Isabelle CAILLAVET	Jean-Luc WOLOSZYN
Michel ESPIÉ	Robert FRAIRET
Francette ESCAICH	Guillaume FONTAN

Fait et délibéré, les jours, mois et an que susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents

Publié le 31/07/2020

Transmis à la Préfecture le 31/07/20

La Présidente

Barbara NETO

RF Préfecture de AUCH
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/08/2020 032-243200607-20200727-DE 2020_027-DE



République française

Département du Gers

## CTÉ DE CNE VIC FEZENSAC

Séance du 27 juillet 2020

Membres en exercice :

45

Date de la convocation: 21/07/2020

*L'an deux mille vingt et le vingt-sept juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Barbara NETO*

Présents : 42

Votants: 44

Pour: 44

Contre: 0

Abstentions: 0

**Présents :** Jean-Pierre DOAT, Daniel DARROUX, Gérard MIMALÉ, Philippe DUCES, Hubert RAFFIN, Jean Claude THEULÉ, Michel SAINT ANDRIEUX, Philippe CAHUZAC, Véronique THIEUX LOUIT, Sandrine BROSSARD, Jean-François DAUGÉ, Pierre LABRIFFE, Philippe CANTAN, William VILLENEUVE, Brigitte SERRALTA, Guy FAVAREL, Hélène LEON, Benoît DESENLIS, Isabelle CAILLAVET, Xavier HUSSON, Philippe ANDRIEU, Robert PACHÉ, Daniel PERES, Barbara NETO, Robert CAMAZZOLA, Véronique BRANA, Andrew CAVALIERE, Caroline CUEILLENS, Victor JAFFRES, Lara KLUCZYNSKI, Gisèle FAUCHÉ, Gilles GUICHARD, Chantal GOULU-MARTINAT, Anthony CHAULET, Christine BRAZZALOTTO, Laurent GEYRES, Vanessa COUDERC, Jean-Claude BOURGUIGNON, Béatrice NARRAN, Jean-Jacques OSPITAL, Robert FRAIRET, Corinne LAPLANE-SOTUM

**Représentés:** Véronique COELHO par Brigitte SERRALTA, Axel CAUQUIL par Barbara NETO

**Excusés:**

**Absents:** Nadine ARQUE, Pierrette MENAL, Bernard LASPORTES

**Secrétaire de séance:** Andrew CAVALIERE

### Objet: DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES - DE\_2020\_026

La Communauté de Communes doit procéder à la création et à la désignation des membres de la commission d'appel d'offre (CAO). Cette commission doit légalement se réunir pour tous les marchés de plus de 5 M d'euros. Elle est composée de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants en plus du Président de la Communauté de Communes.

Madame la Présidente propose que ladite commission soit réunie systématiquement pour avis pour tous les marchés de plus de 40 000 €.

Après en avoir délibéré

Le conseil communautaire, à l'unanimité

DESIGNE :

#### TITULAIRES

- . Jean-Jacques OSPITAL
- . Robert CAMAZZOLA
- . Brigitte SERRALTA
- . Caroline CUEILLENS
- . Véronique COELHO

#### SUPPLEANTS

- . Gilles GUICHARD
- . Isabelle CAILLAVET
- . Vanessa COUDERC

Fait et délibéré, les jours, mois et an que susdits.  
Ont signé au registre tous les membres présents.

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/08/2020 032-243200607-20200727-DE_2020_026-DE
--

Publié le 31/07/2020  
Transmis à la Préfecture le 31/07/2020

La Présidente  
Barbara NETO



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
et publié ou notifié  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_

RF Préfecture de AUCH
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/08/2020 032-243200607-20200727-DE_2020_026-DE

République française

Département du Gers

## CTÉ DE CNE VIC FEZENSAC

Séance du 27 juillet 2020

Membres en exercice :

45

Date de la convocation: 21/07/2020

L'an deux mille vingt et le vingt-sept juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Barbara NETO

Présents : 42

Votants: 44

Pour: 44

Contre: 0

Abstentions: 0

**Présents :** Jean-Pierre DOAT, Daniel DARROUX, Gérard MIMALÉ, Philippe DUCES, Hubert RAFFIN, Jean Claude THEULÉ, Michel SAINT ANDRIEUX, Philippe CAHUZAC, Véronique THIEUX LOUIT, Sandrine BROSSARD, Jean-François DAUGÉ, Pierre LABRIFFE, Philippe CANTAN, William VILLENEUVE, Brigitte SERRALTA, Guy FAVAREL, Hélène LEON, Benoît DESENLIS, Isabelle CAILLAVET, Xavier HUSSON, Philippe ANDRIEU, Robert PACHÉ, Daniel PERES, Barbara NETO, Robert CAMAZZOLA, Véronique BRANA, Andrew CAVALIERE, Caroline CUEILLENS, Victor JAFFRES, Lara KLUCZYNSKI, Gisèle FAUCHÉ, Gilles GUICHARD, Chantal GOULU-MARTINAT, Anthony CHAULET, Christine BRAZZALOTTO, Laurent GEYRES, Vanessa COUDERC, Jean-Claude BOURGUIGNON, Béatrice NARRAN, Jean-Jacques OSPITAL, Robert FRAIRET, Corinne LAPLANE-SOTUM

**Représentés:** Véronique COELHO par Brigitte SERRALTA, Axel CAUQUIL par Barbara NETO

**Excusés:**

**Absents:** Nadine ARQUE, Pierrette MENAL, Bernard LASPORTES

**Secrétaire de séance:** Andrew CAVALIERE

### Objet: DESIGNATION DU DELEGUE AGEDI - DE\_2020\_025

Madame la Présidente informe le Conseil Communautaire qu'à la suite de son élection en date du 15 juillet 2020 il est nécessaire de désigner, conformément à l'article 7 des statuts de l'A.GE.DI., un délégué au sein de l'assemblée spéciale du syndicat.

La Communauté de Communes, relevant du collège n°1, doit désigner 1 délégué parmi ses membres. Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité

- DESIGNER Monsieur Benoît DESENLIS, vice-président domicilié à ROQUEBRUNE, lieu-dit Mondet - mail roquebrune.maire@orange.fr - tél 06.25.33.38.38 comme délégué de la Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac au sein de l'assemblée spéciale du syndicat mixte ouvert A.GE.D.I. conformément à l'article 10 des statuts.
- AUTORISE Madame la Présidente à effectuer les démarches nécessaires pour faire connaître au syndicat la présente décision.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que susdits.

RF Préfecture de AUCH
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/08/2020 032-243200607-20200727-DE_2020_025 DE

Ont signé au registre tous les membres présents.

Publié le 31/07/2020

La Présidente

Transmis à la Préfecture le 31/07/2020

Barbara NETO



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
et publié ou notifié  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_

RF Préfecture de AUCH
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/08/2020 032-243200607-20200727-DE_2020_025-DE

République française

Département du Gers

## CTÉ DE CNE VIC FEZENSAC

Séance du 27 juillet 2020

Membres en exercice :

45

Date de la convocation: 21/07/2020

*L'an deux mille vingt et le vingt-sept juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Barbara NETO*

Présents : 42

Votants: 44

Pour: 44

Contre: 0

Abstentions: 0

**Présents :** Jean-Pierre DOAT, Daniel DARROUX, Gérard MIMALÉ, Philippe DUCES, Hubert RAFFIN, Jean Claude THEULÉ, Michel SAINT ANDRIEUX, Philippe CAHUZAC, Véronique THIEUX LOUIT, Sandrine BROSSARD, Jean-François DAUGÉ, Pierre LABRIFFE, Philippe CANTAN, William VILLENEUVE, Brigitte SERRALTA, Guy FAVAREL, Hélène LEON, Benoît DESENLIS, Isabelle CAILLAVET, Xavier HUSSON, Philippe ANDRIEU, Robert PACHÉ, Daniel PERES, Barbara NETO, Robert CAMAZZOLA, Véronique BRANA, Andrew CAVALIERE, Caroline CUEILLENS, Victor JAFFRES, Lara KLUCZYNSKI, Gisèle FAUCHÉ, Gilles GUICHARD, Chantal GOULU-MARTINAT, Anthony CHAULET, Christine BRAZZALOTTO, Laurent GEYRES, Vanessa COUDERC, Jean-Claude BOURGUIGNON, Béatrice NARRAN, Jean-Jacques OSPITAL, Robert FRAIRET, Corinne LAPLANE-SOTUM

**Représentés:** Véronique COELHO par Brigitte SERRALTA, Axel CAUQUIL par Barbara NETO

**Excusés:**

**Absents:** Nadine ARQUE, Pierrette MENAL, Bernard LASPORTES

**Secrétaire de séance:** Andrew CAVALIERE

### Objet: ADOPTION DES STATUS D'AGEDI - DE\_2020\_024

Pour rappel le syndicat mixte A.GE.D.I. a été constitué par arrêté préfectoral le 22 janvier 1998. Les statuts ont ensuite été modifiés par un arrêté du 16 juin 2011 qui a entériné la transformation du syndicat mixte en syndicat intercommunal ayant pour objet la mutualisation des services informatiques, télématiques et prestations de services portant sur la mise en œuvre des nouvelles technologie et d'accompagnement des collectivités membres dans le fonctionnement et le développement de leur système d'information (NTIC).

Le syndicat a décidé, à la demande de l'administration, de revoir ses statuts. Il est envisagé d'adapter la forme juridique aux besoins en passant de syndicat informatique mixte fermé à Syndicat Informatique Mixte Ouvert et de modifier l'objet du syndicat (article 3). De cette transformation découleront des conséquences quant au mode de gestion et de gouvernance de la structure.

RF Préfecture de AUCH
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/08/2020 032-243200607-20200727-DE_2020_024-DE

Après approbation des statuts par le comité syndical lors de la séance du 4 décembre 2019, le Syndicat A.G.E.D.I. a sollicité ses membres afin de délibérer sur le projet de modification statutaire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'ensemble des modifications statutaires et les nouveaux statuts du Syndicat Mixte A.G.E.D.I., joint en annexe,
- APPROUVE le passage de syndicat mixte fermé en Syndicat Mixte Ouvert,
- APPROUVE la modification de l'objet du syndicat,
- AUTORISE Madame la Présidente à effectuer les démarches nécessaires pour valider les nouveaux statuts du Syndicat informatique A.G.E.D.I.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Publié le 31/07/2020

Transmis à la Préfecture le 31/07/2020

La Présidente  
Barbera NETO



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
et publié ou notifié  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_

RF Préfecture de AUCH
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/08/2020 032-243200607-20200727-DE_2020_024-DE

**Statuts (A.G.E.D.I.)**  
**Agence de GEstion et Développement Informatique**  
**- Syndicat Mixte Ouvert -**

Les présents statuts remplacent les statuts de juin 2011 (version du 04 décembre 2019).

**Préambule**

Les collectivités de petites tailles situées dans les zones rurales le plus souvent sont à l'écart des moyens permettant l'usage des nouvelles technologies et du numérique. Les circuits d'information nécessitent d'être fluidifiés, fiabilisés et pérennisés.

Animer le territoire au travers de collègues, par des séminaires, groupe de travail. Organiser, partager et diffuser une veille régionale.

Les besoins de ces collectivités se multiplient pour des outils adaptés, des mises en place de formation et afin de mutualiser les coûts de développement et de maintenance nécessaires. Le Syndicat Mixte A.G.E.D.I., réuni à la demande, des collectivités et des établissements publics de ces zones, répond parfaitement aux enjeux décrits ci-après

*"Des Elus au service des Elus !"*

**Structure de mutualisation informatique.**

Les projets mis en œuvre seront financés par les membres adhérents selon des clés de répartition adaptées et proportionnelles aux moyens de chacun.

Les petites collectivités sont confrontées aux problèmes du développement et de la promotion de l'informatique, elles sont situées dans un environnement essentiellement rural.

Cela entraîne la disparité, l'hétérogénéité voire l'incapacité des décideurs à pouvoir apporter les garanties à une réponse pérenne homogène acceptable économiquement à la continuité du service public local dans tous les lieux de vie.

Le Syndicat a pour objet la création et la gestion de « centres informatiques » destinés à faciliter l'exercice par les collectivités membres de leurs compétences.

Les collectivités peuvent ainsi répondre aux multiples demandes de relation numérique avec les administrés, facile d'usage, le concept stimule les attentes des petites collectivités des zones défavorisées.

## Article 1. Constitution

En application des dispositions des articles L 5721-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il est formé, un Syndicat Mixte Ouvert qui prend la dénomination d'Agence de Gestion et de Développement Informatique (A.G.E.D.I.).

Cet établissement public administratif ne se livre pas à des activités commerciales, mais remplit une mission de service public. Ses actes relèvent du contrôle de légalité.

Ses emplois sont régis par les dispositions de la loi du 26 janvier 1984 (n°84-53) et du décret du 6 septembre 1991 relatifs à la Fonction Publique Territoriale.

## Article 2. Composition

Un document ci-annexé contient la liste des membres adhérents du Syndicat. Celui-ci sera mis à jour chaque année.

Peuvent être adhérents : des communes, des groupements de communes, des syndicats et d'autres établissements publics.

La loi des parties pouvant s'appliquer, il conviendra de prendre en compte les spécificités Corse, les collectivités d'Outre-Mer : Polynésie Française et d'autres établissements publics spécifiques aux zones rurales : ASA, AF, ... .. pour organiser leur part à la gouvernance de la structure.

## Article 3. Objet

Le Syndicat assure dans un but d'intérêt général, la mise en commun de moyens humains, techniques et financiers sur la base d'une mutualisation des technologies de gestion, d'information et de communication au profit de ses collectivités adhérentes (L5111-1 et L 5111-1-1 du CGCT).

Ses services ont vocation à entreprendre toutes études, recherches, démarches et réalisations permettant d'atteindre cet objectif de mutualisation et de pérennité de l'évolution des Technologies de l'Information et de la Communication par :

- une assistance à maîtrise d'ouvrage
- la réalisation de prestations dans ces domaines
- et le regroupement des procédures au niveau de l'acquisition pour les adhérents de produits de gestion, d'information et de communication.

Le Syndicat mettra en place les plateformes multi-services numériques pour :  
la **télétransmission** des actes au contrôle de légalité (protocole ACTES)

les échanges numérisés entre les collectivités et les établissements publics (Hélios, PESV2, ... ..)  
la mise en œuvre de la signature électronique et du parapheur électronique  
la dématérialisation des marchés publics  
la gestion électronique des documents et l'archivage numérique à valeur probante des outils de gestion ...

#### **Article 4. Sièg**

Le sièg du Syndicat est fixé à : Mairie 77440 - DHUISY

Il peut être transféré sur simple décision du Comité Syndical à la majorité absolue des suffrages exprimés et arrêté préfectoral, dans les conditions de l'article 15 des présents statuts.

#### **Article 5. Durée**

Le Syndicat est constitué pour une durée illimitée.

Il pourra cependant être dissous dans les conditions du Code Général des Collectivités Territoriales (articles L 5721-7, L 5721-7-1, L 5211-25-1 et L 5211-26).

#### **Article 6. Champs d'intervention**

Le Syndicat intervient à la demande des collectivités membres concernées par les domaines du "numérique".

Une veille technologique permanente sera assurée en direction des membres.

Le Syndicat s'interdit expressément de recourir à la publicité commerciale sous quelque forme que ce soit.

Les élus des collectivités membres pourront animer des tables rondes et des réunions d'échanges et de partage d'expérience mise en place au sein du Syndicat.

La dématérialisation sous toutes ses formes et les actions de formation en groupe seront généralisées au moyen d'outils numériques développés par le Syndicat.

Les progiciels développés feront l'objet d'une aide à la prise en main, de mises à jour permanentes et d'évolution en compétence métier pour une optimisation des méthodes de travail tant en qualité qu'en quantité.

La sécurité des systèmes, le RGPD avec la mutualisation du DPD (DPO) bénéficieront d'une vigilance appliquée, persuasive et concrète en direction des collectivités membres.

Les services communs proposés sont mutualisés pour des fonctions support et une assistance-formation aux multiples facettes dans la découverte de ces nouvelles technologies dans les zones enclavées et défavorisées en direction des petites collectivités.

La mutualisation est offerte par la nature du service en contre partie de la contribution versée par l'adhérent bénéficiaire.

Le Syndicat recherche et met à disposition des progiciels métiers adaptés aux besoins spécifiques des communes, communautés et autres collectivités publiques. Il assure la formation pour leur usage des agents et des élus.

Le Syndicat mettra en œuvre la maintenance évolutive et technologique tout en prenant en compte les nouveaux besoins des adhérents (évolution réglementaire . . .)

## **Article 7. Administration et fonctionnement**

Le Syndicat présent dans de nombreux départements et au-delà et regroupant plus de 4 000 adhérents sera administré par un Comité Syndical composé des représentants (délégués) des membres adhérents.

Le Comité Syndical est l'assemblée délibérante du Syndicat et est formé de 17 membres issus de 3 collèges d'électeurs.

Chaque collectivité adhérente désignera son délégué à l'assemblée spéciale dans le collège auquel elle appartient.

\* Collège 1 : communes, communautés de communes, établissements de coopération intercommunale (EPCI) et syndicats - (sauf de Polynésie et de Corse) - 1 délégué désigné parmi ses membres.

\* Collège 2 : collectivités de Polynésie et de Corse - libre choix d'1 délégué parmi ses membres ou d'1 électeur de métropole (proximité pour l'exercice des fonctions avec une participation à la gouvernance effective possible <sup>(1)</sup>).

\* Collège 3 : les autres établissements publics tels que les Associations Syndicales Autorisées et autres, etc.... - 1 délégué de leur choix : membres ou tout citoyens. (proximité<sup>(1)</sup>).

Le Comité Syndical élu par les délégués membres de l'assemblée spéciale comportera 17 membres dont 13 du collège 1  
2 du collège 2  
2 du collège 3.

Le mandat des représentants des membres adhérents au sein du Syndicat expire en même temps que le mandat au titre duquel ils ont été désignés pour siéger au syndicat.

Chaque renouvellement général des assemblées délibérantes des membres adhérents donnera lieu au renouvellement des délégués concernés à l'assemblée spéciale et, le cas échéant, du Comité Syndical et du bureau.

Lors des élections municipales, et du renouvellement des élus municipaux l'assemblée spéciale des membres adhérents, renouvelée partiellement à cette occasion, désigne par un scrutin uninominal majoritaire à un tour, les 17 membres composant le Comité Syndical. Celui-ci élit son bureau (dans les conditions de l'article 8).

#### Suppléants éventuels :

Un délégué suppléant par titulaire est également désigné par chaque collège et appelé à siéger au Comité avec voix délibérative, en cas d'empêchement du délégué titulaire concerné.

Une même personne ne peut représenter plus d'une collectivité membre.

En cas de vacance, la collectivité membre adhérent intéressée procède, dans les plus courts délais, à la désignation de son délégué et de son suppléant.

Les candidatures pour siéger au sein du Comité Syndical sont reçues par le Président qui les communique à l'assemblée spéciale des membres adhérents en les portant sur l'ordre du jour de la réunion de ladite assemblée.

Pour l'élection des membres du Comité Syndical il sera recouru au vote par correspondance, au vote par internet ou encore au vote à l'urne.

#### Eloignement et présence des délégués

La présence au sein du Comité Syndical des délégués désignés par des membres lointains (Polynésie - Corse) permettra une juste représentation de ces adhérents avec leurs spécificités et avec leur propre expertise technique pour la prise en compte des spécificités réglementaires.

### **Article 8. Présidence et Bureau**

Le Comité Syndical élu par l'assemblée spéciale désignera un bureau de 5 délégués avec 1 Président et 4 Vice-Présidents.

Le bureau se réunit à l'initiative du Président.

Le Comité se réunira 4 fois par an au moins sur convocation du Président. Le quorum est atteint lorsque la moitié des délégués sont présents ou représentés.

En cas d'absence de quorum, le Président convoque immédiatement à nouveau le Comité Syndical pour une réunion qui doit se tenir dans un délai de 5 jours francs, sans

modification de l'ordre du jour. Le Comité Syndical peut alors, après deuxième convocation, siéger sans condition de quorum.

En cas d'urgence, le délai de convocation peut être abrégé par le Président, sans pouvoir être toutefois inférieur à un jour franc. Le Président en rend compte dès l'ouverture de la séance au Comité Syndical qui se prononce sur l'urgence et peut décider le renvoi de la discussion, pour tout ou partie, à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.

Le Président est l'exécutif du Syndicat. Il prépare et exécute les délibérations du Comité. Il est seul chargé de l'administration, mais il peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux Vice-Présidents, à un autre membre du bureau ou à défaut à un membre du Comité.

Il peut également donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux directeurs et aux responsables de service.

Ces délégations subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées.

Le Président, les Vice-Présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions du Comité Syndical (à l'exception des domaines visés à l'article L 5211-10 du CGCT). Lorsque le bureau délibère sur des attributions déléguées par le Comité Syndical, les conditions de quorum prévues pour le Comité sont applicables. Il rend compte à la plus proche réunion du Comité Syndical des décisions prises dans ce cadre.

## **Article 9. Comité Technique**

### **Composition**

20 à 30 membres seront choisis par le Comité Syndical dans les départements sur la base du volontariat parmi les responsables informatiques, cadres, Elus, utilisateurs ou personnels des collectivités et des établissements adhérents.

Les membres du Comité Syndical en seront membres de droit.

A titre exceptionnel et en fonction de l'ordre du jour des réunions, des personnes extérieures et non membres pourront être invitées par le Comité.

### **Rôle**

Conseiller, éclairer et aiguiller le Comité Syndical

Formuler des avis sur les sujets et dossiers qui lui seront soumis.

Être un lien d'échange et de partage sur les expériences et les projets, assurer une veille stratégique et proposer les projets à mettre en œuvre pour l'avenir.

Préparer et réaliser des assemblées générales (régionales) des adhérents y compris sur le fonctionnement du Syndicat pour créer des échanges sur les décisions prospectives à mettre en œuvre.

## **Article 10. Adhésion**

L'adhésion d'un nouveau membre se fait par délibération de la structure candidate.

Le Comité Syndical approuve l'adhésion à la majorité absolue des suffrages exprimés. L'adhésion entre en vigueur à compter de l'arrêté préfectoral pris après délibérations concordantes du candidat à l'adhésion et du Comité Syndical du Syndicat Mixte.

Peuvent être admis à adhérer, les collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics intéressés conformément à l'article L 5721-2 du CGCT.

### **Conventions**

Dans le respect du principe de spécialité, des prestations pourront être réalisées à titre accessoire, pour des collectivités ou établissements publics non adhérents au Syndicat Mixte. Ces prestations seront définies par une convention approuvée par les organes délibérants respectifs.

### **Prestations ponctuelles**

Elles concernent toutes prestations en matière de développement et d'usage des nouvelles technologies de l'information et de la communication en faveur des membres sous forme de test si nécessaire.

## **Article 11. Retrait**

Tout membre peut se retirer du Syndicat par décision de la structure candidate et du Comité Syndical approuvant le retrait à la majorité absolue des suffrages exprimés. Le Comité fixe, en accord avec le candidat au retrait, les conditions auxquelles s'opère le retrait. Les conditions et autres sommes dues doivent être préalablement soldées.

Le retrait entre en vigueur à compter de l'arrêté préfectoral pris après délibérations concordantes du candidat au retrait et du Comité Syndical du Syndicat Mixte. A défaut d'accord entre le Comité Syndical et le candidat au retrait concerné, les conditions de retrait sont fixées par arrêté du représentant de l'Etat.

Lorsque le retrait devient effectif en cours d'année (arrêté préfectoral intervenant après le 31 décembre), le candidat au retrait reste redevable de l'ensemble des contributions dues pour la durée de l'année commencée.

## **Article 12. Pacte financier**

La mutualisation et la péréquation définissent le pacte financier suivant : les contributions (adhésions) ainsi que les participations sont calculées en fonction de clés de répartition concernant les :

Communes, établissements publics et EPCI au prorata de leur population et / ou du nombre de leurs agents

Autres organismes : au prorata de leurs agents ou de leurs adhérents ou membres.

Le Comité Syndical fixe les bases de calcul et les besoins de financement nécessaires à l'équilibre de son budget annuel. L'intérêt du membre adhérent sera autant que possible, pris en compte.

## **Article 13. Budgets - Recettes**

Les recettes du Syndicat comprennent :

Les contributions des membres adhérents ont pour objet de couvrir les dépenses de création et d'entretien des activités et services pour lesquels le Syndicat est constitué

Les sommes reçues des administrations publiques

Les subventions UE, Etat, établissements publics, collectivités territoriales, ...

Les produits des emprunts

Les revenus de biens, meubles ou immeubles, du Syndicat

Les produits des dons et legs

Toutes autres ressources autorisées par la Loi et règlements en vigueur présents et à venir.

Le mécanisme de calcul et le montant des contributions des membres sont votés chaque année par le Comité Syndical. La contribution des membres est obligatoire pendant la durée de leur adhésion et jusqu'à leur retrait effectif dans les conditions et conformément à l'article 11 des présents statuts. Toute année commencée est due dans son intégralité, en cas de retrait en cours d'année, dans les conditions du même article 11.

Le comptable public du Syndicat est nommé par la Direction des Finances Publiques.

## **Article 14. Renouvellement - Elections**

Chaque renouvellement général des assemblées délibérantes des membres adhérents donnera lieu au renouvellement des délégués concernés du Comité Syndical et du bureau et aura lieu au plus tard dans les 6 mois qui suit la désignation de l'ensemble des assemblées délibérantes des collectivités membres concernées (cf. article 7).

Un règlement intérieur est mis en place et approuvé par délibération du Comité Syndical dans les 6 mois de son installation après chaque renouvellement des élus municipaux (élections municipales).

### **Article 15. Modification des statuts**

Toutes les modifications statutaires sont décidées à la majorité absolue des suffrages exprimés du Comité Syndical. Les délibérations du Comité Syndical qui adopteront les projets de modification statutaire ne sont pas soumises à l'approbation des assemblées délibérantes des membres du Syndicat Mixte.

### **Article 16. Règlement intérieur**

Un règlement intérieur arrêté par le Comité Syndical précisera en tant que de besoin, les dispositions relatives au fonctionnement du Syndicat non prévues par les présents statuts ou par les lois et les règlements.

A chaque renouvellement des élus municipaux (élections municipales), le Comité Syndical renouvelé procède à l'approbation du règlement intérieur dans les 6 mois de son installation.

### **Article 17. Autres dispositions**

Toutes autres dispositions non prévues par les statuts ou le règlement intérieur relèveront des dispositions des articles L 5721-1 et suivants du CGCT et, en l'absence de précisions, des articles L5711-1 et suivants du CGCT.

### **Article 18. Entrée en vigueur**

Après adoption des présents statuts, les modifications à venir entreront en vigueur par arrêté préfectoral après leur adoption par délibération du seul Comité Syndical à la majorité absolue des suffrages exprimés dans les conditions de l'article 15 des présents statuts.

La liste des adhérents au syndicat A.G.E.D.I. sera mise à jour régulièrement et est consultable à tout moment sur le site internet à l'adresse suivante : [www.agedi.fr](http://www.agedi.fr) .



République française

Département du Gers

## CTÉ DE CNE VIC FEZENSAC

Séance du 27 juillet 2020

Membres en exercice :

45

Date de la convocation: 21/07/2020

L'an deux mille vingt et le vingt-sept juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Barbara NETO

Présents : 42

Votants: 44

Pour: 42

Contre: 0

Abstentions: 2

**Présents :** Jean-Pierre DOAT, Daniel DARROUX, Gérard MIMALÉ, Philippe DUCES, Hubert RAFFIN, Jean Claude THEULÉ, Michel SAINT ANDRIEUX, Philippe CAHUZAC, Véronique THIEUX LOUIT, Sandrine BROSSARD, Jean-François DAUGÉ, Pierre LABRIFFE, Philippe CANTAN, William VILLENEUVE, Brigitte SERRALTA, Guy FAVAREL, Hélène LEON, Benoît DESENLIS, Isabelle CAILLAVET, Xavier HUSSON, Philippe ANDRIEU, Robert PACHÉ, Daniel PERES, Barbara NETO, Robert CAMAZZOLA, Véronique BRANA, Andrew CAVALIERE, Caroline CUEILLENS, Victor JAFFRES, Lara KLUCZYNSKI, Gisèle FAUCHÉ, Gilles GUICHARD, Chantal GOULU-MARTINAT, Anthony CHAULET, Christine BRAZZALOTTO, Laurent GEYRES, Vanessa COUDERC, Jean-Claude BOURGUIGNON, Béatrice NARRAN, Jean-Jacques OSPITAL, Robert FRAIRET, Corinne LAPLANE-SOTUM

**Représentés:** Véronique COELHO par Brigitte SERRALTA, Axel CAUQUIL par Barbara NETO

**Excusés:**

**Absents:** Nadine ARQUE, Pierrette MENAL, Bernard LASPORTES

**Secrétaire de séance:** Andrew CAVALIERE

### Objet: DESIGNATION DE LA COMMISSION MSP - DE\_2020\_023

Madame la Présidente propose, comme dans le mandat précédent, la mise en place d'une commission Maison de Santé. Cette commission a vocation à échanger avec les représentants de la SISA. C'est une instance de dialogue. Elle se composera de cinq membres du conseil communautaire désignés, sachant que Madame la Présidente et Madame la Vice-Présidente en charge de la commission affaires sociales et santé y siégeront.

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire par

42 voix POUR - Madame Chantal GOULU MARTINAT et Monsieur Anthony CHAULET ne prennent pas part au vote.

DESIGNE :

- . Madame Barbara NETO
- . Madame Caroline CUEILLENS
- . Monsieur Robert CAMAZZOLA
- . Monsieur Hubert RAFFIN
- . Madame Véronique BRANA

Fait et délibéré, les jours, mois et an que susdits.

Ont signé, tous les membres présents.

Publié le 30/07/2020  
Préfecture de AUCH  
Transmis à la Préfecture le 30/07/2020  
Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 06/08/2020

032-243200607-20200727-DE\_2020\_023-DE

La Présidente  
Barbara NETO



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
et publié ou notifié  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_

RF Préfecture de AUCH
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/08/2020 032-243200607-20200727-DE_2020_023-DE

République française

Département du Gers

## CTÉ DE CNE VIC FEZENSAC

Séance du 27 juillet 2020

Membres en exercice :

45

Date de la convocation: 21/07/2020

*L'an deux mille vingt et le vingt-sept juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Barbara NETO*

Présents : 42

Votants: 44

Pour: 42

Contre: 0

Abstentions: 2

**Présents :** Jean-Pierre DOAT, Daniel DARROUX, Gérard MIMALÉ, Philippe DUCES, Hubert RAFFIN, Jean Claude THEULÉ, Michel SAINT ANDRIEUX, Philippe CAHUZAC, Véronique THIEUX LOUIT, Sandrine BROSSARD, Jean-François DAUGÉ, Pierre LABRIFFE, Philippe CANTAN, William VILLENEUVE, Brigitte SERRALTA, Guy FAVAREL, Hélène LEON, Benoît DESENLIS, Isabelle CAILLAVET, Xavier HUSSON, Philippe ANDRIEU, Robert PACHÉ, Daniel PERES, Barbara NETO, Robert CAMAZZOLA, Véronique BRANA, Andrew CAVALIERE, Caroline CUEILLENS, Victor JAFFRES, Lara KLUCZYNSKI, Gisèle FAUCHÉ, Gilles GUICHARD, Chantal GOULU-MARTINAT, Anthony CHAULET, Christine BRAZZALOTTO, Laurent GEYRES, Vanessa COUDERC, Jean-Claude BOURGUIGNON, Béatrice NARRAN, Jean-Jacques OSPITAL, Robert FRAIRET, Corinne LAPLANE-SOTUM

**Représentés:** Véronique COELHO par Brigitte SERRALTA, Axel CAUQUIL par Barbara NETO

**Excusés:**

**Absents:** Nadine ARQUE, Pierrette MENAL, Bernard LASPORTES

**Secrétaire de séance:** Andrew CAVALIERE

### Objet: REPORT PAIEMENT LOYER - DE\_2020\_022

Madame la Présidente indique que par mail en date du 26 mars 2020, les gérants de la SISA ont sollicité le Conseil Communautaire afin de bénéficier, au regard du contexte de pandémie et du confinement (arrêt de l'activité pour les paramédicaux et réduction de 50 % de l'activité pour les médecins), de suspension temporaire de loyer à partir du mois d'avril. Le Président, Robert FRAIRET, au nom du Conseil Communautaire, avait répondu favorablement à leur sollicitation.

Aussi, elle propose d'acter la reprise de la facturation des loyers à compter du 1er septembre 2020 et de réunir la commission de la MSP prochainement afin de convenir avec les représentants de la SISA des conditions de paiement des loyers suspendus.

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire par :

42 voix POUR - Madame Chantal GOULU MARTINAT et Monsieur Anthony CHAULET ne prennent pas part au vote.

ACCEPTE les propositions.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Publié le 30/07/2020  
Préfecture de AUCH  
Transmis à la Préfecture le 30/07/2020  
Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 06/08/2020  
032-243200607-20200727-DE\_2020\_022-DE

La Présidente  
Barbara NETO



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
et publié ou notifié  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_

RF  
Préfecture de AUCH

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 06/08/2020  
032-243200607-20200727-DE\_2020\_022-DE

République française

Département du Gers

## CTÉ DE CNE VIC FEZENSAC

Séance du 27 juillet 2020

Membres en exercice :

45

Date de la convocation: 21/07/2020

*L'an deux mille vingt et le vingt-sept juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Barbara NETO*

Présents : 42

Votants: 44

Pour: 42

Contre: 0

Abstentions: 2

**Présents :** Jean-Pierre DOAT, Daniel DARROUX, Gérard MIMALÉ, Philippe DUCES, Hubert RAFFIN, Jean Claude THEULÉ, Michel SAINT ANDRIEUX, Philippe CAHUZAC, Véronique THIEUX LOUIT, Sandrine BROSSARD, Jean-François DAUGÉ, Pierre LABRIFFE, Philippe CANTAN, William VILLENEUVE, Brigitte SERRALTA, Guy FAVAREL, Hélène LEON, Benoît DESENLIS, Isabelle CAILLAVET, Xavier HUSSON, Philippe ANDRIEU, Robert PACHÉ, Daniel PERES, Barbara NETO, Robert CAMAZZOLA, Véronique BRANA, Andrew CAVALIERE, Caroline CUEILLEN, Victor JAFFRES, Lara KLUCZYNSKI, Gisèle FAUCHÉ, Gilles GUICHARD, Chantal GOULU-MARTINAT, Anthony CHAULET, Christine BRAZZALOTTO, Laurent GEYRES, Vanessa COUDERC, Jean-Claude BOURGUIGNON, Béatrice NARRAN, Jean-Jacques OSPITAL, Robert FRAIRET, Corinne LAPLANE-SOTUM

**Représentés:** Véronique COELHO par Brigitte SERRALTA, Axel CAUQUIL par Barbara NETO

**Excusés:**

**Absents:** Nadine ARQUE, Pierrette MENAL, Bernard LASPORTES

**Secrétaire de séance:** Andrew CAVALIERE

### Objet: REVISION DES LOYERS - DE\_2020\_021

Madame la Présidente soumet au conseil communautaire la révision du prix du loyer. Celle-ci doit être effective au 1er juin 2020. L'indice de référence des loyers en vigueur indiqué par l'ADIL est celui du 1er trimestre, soit une augmentation de 0.92 %.

Le loyer de la SISA, à compter du 1er juin 2020 est donc augmenté en conséquence soit

$4\,093.93 \times 0.92\% = 37.66\text{€}$  soit un loyer de 4 131.59 €.

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire par :

42 voix POUR - 2 Madame Chantal GOULU MARTINAT et Monsieur Anthony CHAULET ne prennent pas part au vote.

Fait et délibéré, les jours, et an que susdits

Ont signé au registre tous les membres présents.

Publié le 30/07/2020

La Présidente

Transmis à la Préfecture le 30/07/2020

Barbara NETO

RF Préfecture de AUCH
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/08/2020 032-243200607-20200727-DE_2020_021-DE



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
et publié ou notifié  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_

RF  
Préfecture de AUCH

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 06/08/2020  
032-243200607-20200727-DE\_2020\_021-DE

République française

Département du Gers

## CTÉ DE CNE VIC FEZENSAC

Séance du 27 juillet 2020

Membres en exercice :  
45

Date de la convocation: 21/07/2020

*L'an deux mille vingt et le vingt-sept juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Barbara NETO*

Présents : 42

Votants: 44

Pour: 42

Contre: 0

Abstentions: 2

**Présents :** Jean-Pierre DOAT, Daniel DARROUX, Gérard MIMALÉ, Philippe DUCES, Hubert RAFFIN, Jean Claude THEULÉ, Michel SAINT ANDRIEUX, Philippe CAHUZAC, Véronique THIEUX LOUIT, Sandrine BROSSARD, Jean-François DAUGÉ, Pierre LABRIFFE, Philippe CANTAN, William VILLENEUVE, Brigitte SERRALTA, Guy FAVAREL, Hélène LEON, Benoît DESENLIS, Isabelle CAILLAVET, Xavier HUSSON, Philippe ANDRIEU, Robert PACHÉ, Daniel PERES, Barbara NETO, Robert CAMAZZOLA, Véronique BRANA, Andrew CAVALIERE, Caroline CUEILLENS, Victor JAFFRES, Lara KLUCZYNSKI, Gisèle FAUCHÉ, Gilles GUICHARD, Chantal GOULU-MARTINAT, Anthony CHAULET, Christine BRAZZALOTTO, Laurent GEYRES, Vanessa COUDERC, Jean-Claude BOURGUIGNON, Béatrice NARRAN, Jean-Jacques OSPITAL, Robert FRAIRET, Corinne LAPLANE-SOTUM

**Représentés:** Véronique COELHO par Brigitte SERRALTA, Axel CAUQUIL par Barbara NETO

**Excusés:**

**Absents:** Nadine ARQUE, Pierrette MENAL, Bernard LASPORTES

**Secrétaire de séance:** Andrew CAVALIERE

### Objet: MSP : Départ du docteur Odile - DE\_2020\_020

Madame la Présidente rappelle que par courrier en date du 15 février 2020, la SISA a informé Madame la Présidente de la demande de résiliation du bail du bureau du Docteur Odile.

Le docteur ODILE a cessé son activité au 31 mars. La surface occupée par le Docteur Odile était de 39 m<sup>2</sup>. Il nous appartient donc de prendre acte de cette information et de faire un avenant au bail avec la SISA pour retirer la surface du bureau du Docteur Odile du loyer par un avenant.

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire par

42 VOIX : POUR - Madame Chantal GOULU MARTINAT et Monsieur Anthony CHAULET ne prennent pas part au vote.

AUTORISE Madame la Présidente à signer l'avenant correspondant au départ du Docteur Odile.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Publié le 30/07/2020  
Préfecture de RUCH

Transmis à la Préfecture le 30/04/2020

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 06/08/2020

032-243200607-20200727-DE\_2020\_020-DE

La Présidente  
Barbara NETO



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
et publié ou notifié  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_

RF Préfecture de AUCH
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/08/2020 032-243200607-20200727-DE_2020_020-DE

République française

Département du Gers

## CTÉ DE CNE VIC FEZENSAC

Séance du 27 juillet 2020

Membres en exercice :

45

Date de la convocation: 21/07/2020

*L'an deux mille vingt et le vingt-sept juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Barbara NETO*

Présents : 42

Votants: 44

Pour: 43

Contre: 0

Abstentions: 1

**Présents :** Jean-Pierre DOAT, Daniel DARROUX, Gérard MIMALÉ, Philippe DUCES, Hubert RAFFIN, Jean Claude THEULÉ, Michel SAINT ANDRIEUX, Philippe CAHUZAC, Véronique THIEUX LOUIT, Sandrine BROSSARD, Jean-François DAUGÉ, Pierre LABRIFFE, Philippe CANTAN, William VILLENEUVE, Brigitte SERRALTA, Guy FAVAREL, Hélène LEON, Benoît DESENLIS, Isabelle CAILLAVET, Xavier HUSSON, Philippe ANDRIEU, Robert PACHÉ, Daniel PERES, Barbara NETO, Robert CAMAZZOLA, Véronique BRANA, Andrew CAVALIERE, Caroline CUEILLEN, Victor JAFFRES, Lara KLUCZYNSKI, Gisèle FAUCHÉ, Gilles GUICHARD, Chantal GOULU-MARTINAT, Anthony CHAULET, Christine BRAZZALOTTO, Laurent GEYRES, Vanessa COUDERC, Jean-Claude BOURGUIGNON, Béatrice NARRAN, Jean-Jacques OSPITAL, Robert FRAIRET, Corinne LAPLANE-SOTUM

**Représentés:** Véronique COELHO par Brigitte SERRALTA, Axel CAUQUIL par Barbara NETO

**Excusés:**

**Absents:** Nadine ARQUE, Pierrette MENAL, Bernard LASPORTES

**Secrétaire de séance:** Andrew CAVALIERE

**Objet: RENEUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE A HAUTEUR DE 120 000 € - DE\_2020\_019**

Madame la Présidente indique qu'il convient de solliciter à titre de précaution le renouvellement de la ligne de trésorerie contractualisée avec la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne.

Le Crédit Agricole Pyrénées Gascogne propose la mise en place d'une ligne de trésorerie aux conditions ci-après :

- Montant 120 000 € - Durée 12 mois
- Taux variable Euribor 3 mois : 1.10 %
- Frais de dossier : 200 €

Le conseil municipal considère que ce dispositif relève d'une précaution de gestion et après en avoir délibéré par 43 voix POUR - 1 - refus de vote

AUTORISE Madame la Présidente à solliciter cette ouverture de ligne de trésorerie de 120 000 € à n'activer qu'en cas de besoins ponctuels de trésorerie.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Publié le 30/07/2020

La Présidente  
Barbara NETO

Transmis à la Préfecture le 30/07/2020

Préfecture de AUCH
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 06/08/2020
032-243200607-20200727-DE_2020_019-DE



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
et publié ou notifié  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_

RF  
Préfecture de AUCH

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 06/08/2020  
032-243200607-20200727-DE\_2020\_019-DE

République française

Département du Gers

## CTÉ DE CNE VIC FEZENSAC

Séance du 27 juillet 2020

Membres en exercice :

45

Date de la convocation: 21/07/2020

*L'an deux mille vingt et le vingt-sept juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Barbara NETO*

Présents : 42

Votants: 44

Pour: 44

Contre: 0

Abstentions: 0

**Présents :** Jean-Pierre DOAT, Daniel DARROUX, Gérard MIMALÉ, Philippe DUCES, Hubert RAFFIN, Jean Claude THEULÉ, Michel SAINT ANDRIEUX, Philippe CAHUZAC, Véronique THIEUX LOUIT, Sandrine BROSSARD, Jean-François DAUGÉ, Pierre LABRIFFE, Philippe CANTAN, William VILLENEUVE, Brigitte SERRALTA, Guy FAVAREL, Hélène LEON, Benoît DESENLIS, Isabelle CAILLAVET, Xavier HUSSON, Philippe ANDRIEU, Robert PACHÉ, Daniel PERES, Barbara NETO, Robert CAMAZZOLA, Véronique BRANA, Andrew CAVALIERE, Caroline CUEILLENS, Victor JAFFRES, Lara KLUCZYNSKI, Gisèle FAUCHÉ, Gilles GUICHARD, Chantal GOULU-MARTINAT, Anthony CHAULET, Christine BRAZZALOTTO, Laurent GEYRES, Vanessa COUDERC, Jean-Claude BOURGUIGNON, Béatrice NARRAN, Jean-Jacques OSPITAL, Robert FRAIRET, Corinne LAPLANE-SOTUM

**Représentés:** Véronique COELHO par Brigitte SERRALTA, Axel CAUQUIL par Barbara NETO

**Excusés:**

**Absents:** Nadine ARQUE, Pierrette MENAL, Bernard LASPORTES

**Secrétaire de séance:** Andrew CAVALIERE

### Objet: VOTE DES TAUX TEOM 2020 (SICTOMS SMCD, OUEST, CENTRE, CONDOM) - DE\_2020\_018

Conformément à l'article 1639 A du Code Général des Impôts, les collectivités doivent faire connaître aux services fiscaux, par l'intermédiaire des services préfectoraux les décisions relatives aux taux de TEOM.

Pour 2020, d'après des bases prévisionnelles, la Présidente propose d'adopter les taux ci-après concernant les différents SICTOM.

- **SICTOM de CONDOM :** **11.72 %**

(Communes de Bazian, Belmont, Bezolles, Caillavet, Castillon-debats, Justian Marambat, Mourède, Preneron, Roquebrune, Roques, Rozes, Saint Paul de Baïse Tudelle, Vic-Fezensac)

- **SMCD de MIRANDE :** **14.95 %**

(Communes de Callian, Cazaux d'Angles, Gazax et Baccarisse, Peyrusse-Grande Peyrusse-Vieille)

- **SICTOM CENTRE de PAVIE :** **15.99 %**

(Communes de Mirandes, Riguepeu, Saint-Arailles)

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/08/2020 032-243200607-20200727-DE_2020_018-DE
--

**- SICTOM Ouest NOGARO :**

**12.10 %**

(Communes de Lupiac, Saint Pierre d'Aubezies)

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

ADOpte lesdits taux;

Fait et délibéré, les jours, mois et an que susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Publiée le 30/07/2020

Transmise à la Préfecture le 30/07/2020

La Présidente  
Barbara NETO



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
et publié ou notifié  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_

RF Préfecture de AUCH
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/08/2020 032-243200607-20200727-DE_2020_018-DE

République française

Département du Gers

## CTÉ DE CNE VIC FEZENSAC

Séance du 27 juillet 2020

Membres en exercice :

45

Date de la convocation: 21/07/2020

*L'an deux mille vingt et le vingt-sept juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Barbara NETO*

Présents : 42

Votants: 44

Pour: 44

Contre: 0

Abstentions: 0

**Présents :** Jean-Pierre DOAT, Daniel DARROUX, Gérard MIMALÉ, Philippe DUCES, Hubert RAFFIN, Jean Claude THEULÉ, Michel SAINT ANDRIEUX, Philippe CAHUZAC, Véronique THIEUX LOUIT, Sandrine BROSSARD, Jean-François DAUGÉ, Pierre LABRIFFE, Philippe CANTAN, William VILLENEUVE, Brigitte SERRALTA, Guy FAVAREL, Hélène LEON, Benoît DESENLIS, Isabelle CAILLAVET, Xavier HUSSON, Philippe ANDRIEU, Robert PACHÉ, Daniel PERES, Barbara NETO, Robert CAMAZZOLA, Véronique BRANA, Andrew CAVALIERE, Caroline CUEILLEN, Victor JAFFRES, Lara KLUCZYNSKI, Gisèle FAUCHÉ, Gilles GUICHARD, Chantal GOULU-MARTINAT, Anthony CHAULET, Christine BRAZZALOTTO, Laurent GEYRES, Vanessa COUDERC, Jean-Claude BOURGUIGNON, Béatrice NARRAN, Jean-Jacques OSPITAL, Robert FRAIRET, Corinne LAPLANE-SOTUM

**Représentés:** Véronique COELHO par Brigitte SERRALTA, Axel CAUQUIL par Barbara NETO

**Excusés:**

**Absents:** Nadine ARQUE, Pierrette MENAL, Bernard LASPORTES

**Secrétaire de séance:** Andrew CAVALIERE

### Objet: FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES 2019 : PRELEVEMENT - DE\_2020\_017

La Présidente rappelle que le conseil communautaire a retenu depuis plusieurs années la position de principe par laquelle il octroyait sous la forme "attribution libre" l'intégralité du FPIC à la Communauté de Communes.

Elle demande à l'assemblée de délibérer sur l'attribution de ce fonds soit un prélèvement de 31 562 €

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

ACCEPTE cette répartition.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que susdits.

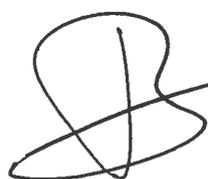
Ont signé au registre tous les membres présents.

Publié le 30/07/2020

Transmis à la Préfecture le 30/07/2020

La Présidente  
Barbara NETO

RF Préfecture de AUCH
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/08/2020 032-243200607-20200727-DE_2020_017-DE



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
et publié ou notifié  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_

RF  
Préfecture de AUCH

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 06/08/2020  
032-243200607-20200727-DE\_2020\_017-DE

République française

Département du Gers

## CTÉ DE CNE VIC FEZENSAC

Séance du 27 juillet 2020

Membres en exercice :

45

Date de la convocation: 21/07/2020

*L'an deux mille vingt et le vingt-sept juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Barbara NETO*

Présents : 42

Votants: 44

Pour: 44

Contre: 0

Abstentions: 0

**Présents :** Jean-Pierre DOAT, Daniel DARROUX, Gérard MIMALÉ, Philippe DUCES, Hubert RAFFIN, Jean Claude THEULÉ, Michel SAINT ANDRIEUX, Philippe CAHUZAC, Véronique THIEUX LOUIT, Sandrine BROSSARD, Jean-François DAUGÉ, Pierre LABRIFFE, Philippe CANTAN, William VILLENEUVE, Brigitte SERRALTA, Guy FAVAREL, Hélène LEON, Benoît DESENLIS, Isabelle CAILLAVET, Xavier HUSSON, Philippe ANDRIEU, Robert PACHÉ, Daniel PERES, Barbara NETO, Robert CAMAZZOLA, Véronique BRANA, Andrew CAVALIERE, Caroline CUEILLEN, Victor JAFFRES, Lara KLUCZYNSKI, Gisèle FAUCHÉ, Gilles GUICHARD, Chantal GOULU-MARTINAT, Anthony CHAULET, Christine BRAZZALOTTO, Laurent GEYRES, Vanessa COUDERC, Jean-Claude BOURGUIGNON, Béatrice NARRAN, Jean-Jacques OSPITAL, Robert FRAIRET, Corinne LAPLANE-SOTUM

**Représentés:** Véronique COELHO par Brigitte SERRALTA, Axel CAUQUIL par Barbara NETO

**Excusés:**

**Absents:** Nadine ARQUE, Pierrette MENAL, Bernard LASPORTES

**Secrétaire de séance:** Andrew CAVALIERE

### Objet: REPARTITION DU FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES - DE\_2020\_016

La Présidente rappelle que le conseil communautaire a retenu depuis plusieurs années la position de principe par laquelle il octroyait sous la forme "attribution libre" l'intégralité du FPIC à la Communauté de Communes.

Elle demande à l'assemblée de délibérer sur l'attribution de ce fonds soit un reversement de 217 064 €.

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

DECIDE de retenir la forme de l'attribution libre afin que l'intégralité du fonds de 217 064 € reste à la Communauté de Communes.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Publié le 30/07/2020

Transmis à la Préfecture le 30/07/2020

La Présidente  
Barbara NETO

RF Préfecture de AUCH
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/08/2020 032-243200607-20200727-DE_2020_016-DE



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
et publié ou notifié  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_

RF  
Préfecture de AUCH

---

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 06/08/2020  
032-243200607-20200727-DE\_2020\_016-DE

République française

Département du Gers

## CTÉ DE CNE VIC FEZENSAC

Séance du 27 juillet 2020

Membres en exercice :

45

Date de la convocation: 21/07/2020  
*L'an deux mille vingt et le vingt-sept juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Barbara NETO*

Présents : 42

Votants: 44

Pour: 44

Contre: 0

Abstentions: 0

**Présents :** Jean-Pierre DOAT, Daniel DARROUX, Gérard MIMALÉ, Philippe DUCES, Hubert RAFFIN, Jean Claude THEULÉ, Michel SAINT ANDRIEUX, Philippe CAHUZAC, Véronique THIEUX LOUIT, Sandrine BROSSARD, Jean-François DAUGÉ, Pierre LABRIFFE, Philippe CANTAN, William VILLENEUVE, Brigitte SERRALTA, Guy FAVAREL, Hélène LEON, Benoît DESENLIS, Isabelle CAILLAVET, Xavier HUSSON, Philippe ANDRIEU, Robert PACHÉ, Daniel PERES, Barbara NETO, Robert CAMAZZOLA, Véronique BRANA, Andrew CAVALIERE, Caroline CUEILLEN, Victor JAFFRES, Lara KLUCZYNSKI, Gisèle FAUCHÉ, Gilles GUICHARD, Chantal GOULU-MARTINAT, Anthony CHAULET, Christine BRAZZALOTTO, Laurent GEYRES, Vanessa COUDERC, Jean-Claude BOURGUIGNON, Béatrice NARRAN, Jean-Jacques OSPITAL, Robert FRAIRET, Corinne LAPLANE-SOTUM

**Représentés:** Véronique COELHO par Brigitte SERRALTA, Axel CAUQUIL par Barbara NETO

**Excusés:**

**Absents:** Nadine ARQUE, Pierrette MENAL, Bernard LASPORTES

**Secrétaire de séance:** Andrew CAVALIERE

### Objet: Vote du compte de gestion - zac\_fezensac - DE\_2020\_015

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de NETO Barbara  
Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris la journée complémentaire ;

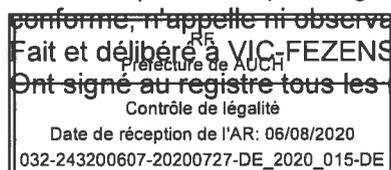
2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

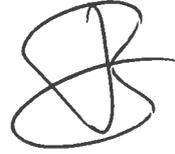
Fait et délibéré à VIC FEZENSAC, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents



Publié le 30/07/2020  
Transmis à la Préfecture le 30/07/2020

La Présidente  
Barbara NETO



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
et publié ou notifié  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_

RF Préfecture de AUCH
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/08/2020 032-243200607-20200727-DE_2020_015-DE

République française

Département du Gers

## CTÉ DE CNE VIC FEZENSAC

Séance du 27 juillet 2020

Membres en exercice :

45

Date de la convocation: 21/07/2020

*L'an deux mille vingt et le vingt-sept juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Barbara NETO*

Présents : 42

Votants: 44

Pour: 44

Contre: 0

Abstentions: 0

**Présents :** Jean-Pierre DOAT, Daniel DARROUX, Gérard MIMALÉ, Philippe DUCES, Hubert RAFFIN, Jean Claude THEULÉ, Michel SAINT ANDRIEUX, Philippe CAHUZAC, Véronique THIEUX LOUIT, Sandrine BROSSARD, Jean-François DAUGÉ, Pierre LABRIFFE, Philippe CANTAN, William VILLENEUVE, Brigitte SERRALTA, Guy FAVAREL, Hélène LEON, Benoît DESENLIS, Isabelle CAILLAVET, Xavier HUSSON, Philippe ANDRIEU, Robert PACHÉ, Daniel PERES, Barbara NETO, Robert CAMAZZOLA, Véronique BRANA, Andrew CAVALIERE, Caroline CUEILLENS, Victor JAFFRES, Lara KLUCZYNSKI, Gisèle FAUCHÉ, Gilles GUICHARD, Chantal GOULU-MARTINAT, Anthony CHAULET, Christine BRAZZALOTTO, Laurent GEYRES, Vanessa COUDERC, Jean-Claude BOURGUIGNON, Béatrice NARRAN, Jean-Jacques OSPITAL, Robert FRAIRET, Corinne LAPLANE-SOTUM

**Représentés:** Véronique COELHO par Brigitte SERRALTA, Axel CAUQUIL par Barbara NETO

**Excusés:**

**Absents:** Nadine ARQUE, Pierrette MENAL, Bernard LASPORTES

**Secrétaire de séance:** Andrew CAVALIERE

### Objet: Vote du compte administratif - zac\_fezensac - DE\_2020\_014

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de NETO Barbara délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Robert FRAIRET après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	741 883.49			275 122.28	741 883.49	275 122.28
Opérations exercice	1 046 550.32	999 418.58	1 022 287.70	1 010 853.14	2 068 838.02	2 010 271.72
<b>Total</b>	<b>1 788 433.81</b>	<b>999 418.58</b>	<b>1 022 287.70</b>	<b>1 285 975.42</b>	<b>2 810 721.51</b>	<b>2 285 394.00</b>
Résultat de clôture	789 015.23			263 687.72	525 327.51	
Restes à réaliser						
<b>Total cumulé</b>	<b>789 015.23</b>			<b>263 687.72</b>	<b>525 327.51</b>	

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 06/08/2020  
032-243200607-20200727-DE\_2020\_014-DE

Résultat définitif	789 015.23		263 687.72	525 327.51	
--------------------	------------	--	------------	------------	--

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à VIC-FEZENSAC, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

Publié le 30/07/2020

Transmis à la Préfecture le 30/07/2020

La Présidente

Barbara NET




Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
et publié ou notifié  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_

RF Préfecture de AUCH
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/08/2020 032-243200607-20200727-DE_2020_014-DE

République française

Département du Gers

## CTÉ DE CNE VIC FEZENSAC

Séance du 27 juillet 2020

Membres en exercice :

45

*L'an deux mille vingt et le vingt-sept juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Barbara NETO*

Date de la convocation: 21/07/2020

Présents : 42

Votants: 44

Pour: 44

Contre: 0

Abstentions: 0

**Présents :** Jean-Pierre DOAT, Daniel DARROUX, Gérard MIMALÉ, Philippe DUCES, Hubert RAFFIN, Jean Claude THEULÉ, Michel SAINT ANDRIEUX, Philippe CAHUZAC, Véronique THIEUX LOUIT, Sandrine BROSSARD, Jean-François DAUGÉ, Pierre LABRIFFE, Philippe CANTAN, William VILLENEUVE, Brigitte SERRALTA, Guy FAVAREL, Hélène LEON, Benoît DESENLIS, Isabelle CAILLAVET, Xavier HUSSON, Philippe ANDRIEU, Robert PACHÉ, Daniel PERES, Barbara NETO, Robert CAMAZZOLA, Véronique BRANA, Andrew CAVALIERE, Caroline CUEILLEN, Victor JAFFRES, Lara KLUCZYNSKI, Gisèle FAUCHÉ, Gilles GUICHARD, Chantal GOULU-MARTINAT, Anthony CHAULET, Christine BRAZZALOTTO, Laurent GEYRES, Vanessa COUDERC, Jean-Claude BOURGUIGNON, Béatrice NARRAN, Jean-Jacques OSPITAL, Robert FRAIRET, Corinne LAPLANE-SOTUM

**Représentés:** Véronique COELHO par Brigitte SERRALTA, Axel CAUQUIL par Barbara NETO

**Excusés:**

**Absents:** Nadine ARQUE, Pierrette MENAL, Bernard LASPORTES

**Secrétaire de séance:** Andrew CAVALIERE

### Objet: Vote du compte de gestion - transp\_fezensac - DE\_2020\_013

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de NETO Barbara  
Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

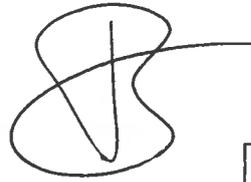
- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;



Fait et délibéré à VIC-FEZENSAC, les jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre tous les membres présents.  
Publié le 30/07/2020  
Transmis à la Préfecture le 30/07/2020

La Présidente  
Barbara NETO



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
et publié ou notifié  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_

 Préfecture de AUCH
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/08/2020 032-243200607-20200727-DE_2020_013-DE

République française

Département du Gers

## CTÉ DE CNE VIC FEZENSAC

Séance du 27 juillet 2020

Membres en exercice :

45

Date de la convocation: 21/07/2020

*L'an deux mille vingt et le vingt-sept juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Barbara NETO*

Présents : 42

Votants: 44

Pour: 44

Contre: 0

Abstentions: 0

**Présents :** Jean-Pierre DOAT, Daniel DARROUX, Gérard MIMALÉ, Philippe DUCES, Hubert RAFFIN, Jean Claude THEULÉ, Michel SAINT ANDRIEUX, Philippe CAHUZAC, Véronique THIEUX LOUIT, Sandrine BROSSARD, Jean-François DAUGÉ, Pierre LABRIFFE, Philippe CANTAN, William VILLENEUVE, Brigitte SERRALTA, Guy FAVAREL, Hélène LEON, Benoît DESENLIS, Isabelle CAILLAVET, Xavier HUSSON, Philippe ANDRIEU, Robert PACHÉ, Daniel PERES, Barbara NETO, Robert CAMAZZOLA, Véronique BRANA, Andrew CAVALIERE, Caroline CUEILLENS, Victor JAFFRES, Lara KLUCZYNSKI, Gisèle FAUCHÉ, Gilles GUICHARD, Chantal GOULU-MARTINAT, Anthony CHAULET, Christine BRAZZALOTTO, Laurent GEYRES, Vanessa COUDERC, Jean-Claude BOURGUIGNON, Béatrice NARRAN, Jean-Jacques OSPITAL, Robert FRAIRET, Corinne LAPLANE-SOTUM

**Représentés:** Véronique COELHO par Brigitte SERRALTA, Axel CAUQUIL par Barbara NETO

**Excusés:**

**Absents:** Nadine ARQUE, Pierrette MENAL, Bernard LASPORTES

**Secrétaire de séance:** Andrew CAVALIERE

### Objet: Affectation du résultat de fonctionnement - transp\_fezensac - DE\_2020\_012

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**excédent de 3 163.95**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>3 163.95</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2019</b>	<b>3 163.95</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2019</b>	<b>3 163.95</b>
Préfecture de AUCH	
Contrôle de légalité	
Date de réception de l'AR: 06/08/2020	
032-243200607-20200727-DE_2020_012-DE	

Affectation obligatoire

\* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)

Déficit résiduel à reporter

à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068

Solde disponible affecté comme suit:

\* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)

\* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)

3 163.95

**B.DEFICIT AU 31/12/2019**

Déficit résiduel à reporter - budget primitif

Fait et délibéré à VIC-FEZENSAC, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

Publié le 30/07/2020

Transmis à la Préfecture le 30/07/2020

La Présidente

Barbara NET



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
et publié ou notifié  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_

RF Préfecture de AUCH
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/08/2020 032-243200607-20200727-DE_2020_012-DE

République française

Département du Gers

## CTÉ DE CNE VIC FEZENSAC

Séance du 27 juillet 2020

Membres en exercice :

45

Date de la convocation: 21/07/2020

L'an deux mille vingt et le vingt-sept juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Barbara NETO

Présents : 42

Votants: 44

Pour: 44

Contre: 0

Abstentions: 0

**Présents :** Jean-Pierre DOAT, Daniel DARROUX, Gérard MIMALÉ, Philippe DUCES, Hubert RAFFIN, Jean Claude THEULÉ, Michel SAINT ANDRIEUX, Philippe CAHUZAC, Véronique THIEUX LOUIT, Sandrine BROSSARD, Jean-François DAUGÉ, Pierre LABRIFFE, Philippe CANTAN, William VILLENEUVE, Brigitte SERRALTA, Guy FAVAREL, Hélène LEON, Benoît DESENLIS, Isabelle CAILLAVET, Xavier HUSSON, Philippe ANDRIEU, Robert PACHÉ, Daniel PERES, Barbara NETO, Robert CAMAZZOLA, Véronique BRANA, Andrew CAVALIERE, Caroline CUEILLENS, Victor JAFFRES, Lara KLUCZYNSKI, Gisèle FAUCHÉ, Gilles GUICHARD, Chantal GOULU-MARTINAT, Anthony CHAULET, Christine BRAZZALOTTO, Laurent GEYRES, Vanessa COUDERC, Jean-Claude FOURGUIGNON, Béatrice NARRAN, Jean-Jacques OSPITAL, Robert FRAIRET, Corinne LAPLANE-SOTUM

**Représentés:** Véronique COELHO par Brigitte SERRALTA, Axel CAUQUIL par Barbara NETO

**Excusés:**

**Absents:** Nadine ARQUE, Pierrette MENAL, Bernard LASPORTES

**Secrétaire de séance:** Andrew CAVALIERE

### Objet: Affectation du résultat de fonctionnement - transp\_fezensac - DE\_2020\_012

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**excédent de 3 163.95**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>3 163.95</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2019</b>	<b>3 163.95</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2019</b>	<b>3 163.95</b>
Préfecture de AUCH	
Contrôle de légalité	
Date de réception de l'AR: 06/08/2020	
032-243200607-20200727-DE_2020_012-DE	
Date de l'AR d'annulation: 14/12/2020	

Affectation obligatoire

\* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)

Déficit résiduel à reporter

à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068

Solde disponible affecté comme suit:

\* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)

\* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)

3 163.95

**B.DEFICIT AU 31/12/2019**

Déficit résiduel à reporter - budget primitif

Fait et délibéré à VIC-FEZENSAC, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

Publié le 30/07/2020

Transmis à la Préfecture le 30/07/2020

La Présidente

Barbara NETO



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
et publié ou notifié  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_

RF Préfecture de AUCH
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/08/2020 032-243200607-20200727-DE_2020_012-DE
Date de l'AR d'annulation: 14/12/2020

République française

Département du Gers

## CTÉ DE CNE VIC FEZENSAC

Séance du 27 juillet 2020

Membres en exercice :

45

Date de la convocation: 21/07/2020

L'an deux mille vingt et le vingt-sept juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Barbara NETO

Présents : 42

Votants: 44

Pour: 44

Contre: 0

Abstentions: 0

**Présents :** Jean-Pierre DOAT, Daniel DARROUX, Gérard MIMALÉ, Philippe DUCES, Hubert RAFFIN, Jean Claude THEULÉ, Michel SAINT ANDRIEUX, Philippe CAHUZAC, Véronique THIEUX LOUIT, Sandrine BROSSARD, Jean-François DAUGÉ, Pierre LABRIFFE, Philippe CANTAN, William VILLENEUVE, Brigitte SERRALTA, Guy FAVAREL, Hélène LEON, Benoît DESENLIS, Isabelle CAILLAVET, Xavier HUSSON, Philippe ANDRIEU, Robert PACHÉ, Daniel PERES, Barbara NETO, Robert CAMAZZOLA, Véronique BRANA, Andrew CAVALIERE, Caroline CUEILLENS, Victor JAFFRES, Lara KLUCZYNSKI, Gisèle FAUCHÉ, Gilles GUICHARD, Chantal GOULU-MARTINAT, Anthony CHAULET, Christine BRAZZALOTTO, Laurent GEYRES, Vanessa COUDERC, Jean-Claude BOURGUIGNON, Béatrice NARRAN, Jean-Jacques OSPITAL, Robert FRAIRET, Corinne LAPLANE-SOTUM

**Représentés:** Véronique COELHO par Brigitte SERRALTA, Axel CAUQUIL par Barbara NETO

**Excusés:**

**Absents:** Nadine ARQUE, Pierrette MENAL, Bernard LASPORTES

**Secrétaire de séance:** Andrew CAVALIERE

### Objet: Vote du compte administratif - transp\_fezensac - DE\_2020\_011

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de NETO Barbara délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par NETO Barbara après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés			13 170.11		13 170.11	
Opérations exercice			48 075.64	51 239.59	48 075.64	51 239.59
Total			61 245.75	51 239.59	61 245.75	51 239.59
Résultat de clôture			10 006.16		10 006.16	
Restes à réaliser						
Total cumulé	RF		10 006.16		10 006.16	
Résultat définitif	Préfecture de ROUEN		10 006.16		10 006.16	

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 06/08/2020  
032-243200607-20200727-DE\_2020\_011-DE

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à VIC-FEZENSAC, les jour, mois et an que dessus.

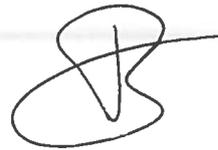
Ont signé au registre tous les membres présents.

Publié le 28/07/2020

Transmis à la Préfecture le 28/07/2020

La Présidente

Barbara NETO



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
et publié ou notifié  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_

RF Préfecture de AUCH
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/08/2020 032-243200607-20200727-DE_2020_011-DE

République française

Département du Gers

## CTÉ DE CNE VIC FEZENSAC

Séance du 27 juillet 2020

Membres en exercice :

45

Date de la convocation: 21/07/2020

L'an deux mille vingt et le vingt-sept juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Barbara NETO

Présents : 42

Votants: 44

Pour: 44

Contre: 0

Abstentions: 0

**Présents :** Jean-Pierre DOAT, Daniel DARROUX, Gérard MIMALÉ, Philippe DUCES, Hubert RAFFIN, Jean Claude THEULÉ, Michel SAINT ANDRIEUX, Philippe CAHUZAC, Véronique THIEUX LOUIT, Sandrine BROSSARD, Jean-François DAUGÉ, Pierre LABRIFFE, Philippe CANTAN, William VILLENEUVE, Brigitte SERRALTA, Guy FAVAREL, Hélène LEON, Benoît DESENLIS, Isabelle CAILLAVET, Xavier HUSSON, Philippe ANDRIEU, Robert PACHÉ, Daniel PERES, Barbara NETO, Robert CAMAZZOLA, Véronique BRANA, Andrew CAVALIERE, Caroline CUEILLENS, Victor JAFFRES, Lara KLUCZYNSKI, Gisèle FAUCHÉ, Gilles GUICHARD, Chantal GOULU-MARTINAT, Anthony CHAULET, Christine BRAZZALOTTO, Laurent GEYRES, Vanessa COUDERC, Jean-Claude BOURGUIGNON, Béatrice NARRAN, Jean-Jacques OSPITAL, Robert FRAIRET, Corinne LAPLANE-SOTUM

**Représentés:** Véronique COELHO par Brigitte SERRALTA, Axel CAUQUIL par Barbara NETO

**Excusés:**

**Absents:** Nadine ARQUE, Pierrette MENAL, Bernard LASPORTES

**Secrétaire de séance:** Andrew CAVALIERE

### Objet: DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT SMBV OGA - DE\_2020\_010

Madame la Présidente indique que suite à la compétence GEMAPI auprès du Syndicat SMBV OGA

Elle propose de valider les désignations faites par les communes membres au Syndicat SMBV OGA

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire par:

44 voix POUR

DESIGNE

- les délégués ci-joints.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Publié le 03/08/2020

La Présidente

Transmis à la Préfecture le 03/08/2020

Barbara NETO

RF Préfecture de AUCH
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/08/2020 032-243200607-20200727-DE_2020_010-DE



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
et publié ou notifié  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_

RF Préfecture de AUCH
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/08/2020 032-243200607-20200727-DE_2020_010-DE

**SMBV – OGA**

<b>Communes</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Gazax et Baccarisse	Fabrice CARRERE	Michel PALACIN
Lupiac	Frédéric CORNU 06 60 56 15 89	
Peyrusse-Grande	Armel LAFFONT	William VILLENEUVE
Bazian	Philippe COUZINET 32320 BAZIAN 06 27 02 25 61 <a href="mailto:coucou.32@wanadoo.fr">coucou.32@wanadoo.fr</a>	Jérôme BOIZIOT 32320 BAZIAN 06 72 53 91 90 <a href="mailto:boiziot.jerome@orange.fr">boiziot.jerome@orange.fr</a>
Belmont	Pierre DUPUY « Lasserre » 32190 BELMONT 06 81 72 62 68 <a href="mailto:dupuy.pierre3@wanadoo.fr">dupuy.pierre3@wanadoo.fr</a>	Jean-Marie CLAVERIE « Paspare » 32190 BELMONT 06 80 37 40 05 <a href="mailto:jean-marie32190@hotmail.fr">jean-marie32190@hotmail.fr</a>
Bezolles	Pierre BARRE Le Village 32310 BEZOLLES 07 89 07 26 55	Jean-Michel SALASC Las Lannes de bas 32310 BEZOLLES <a href="mailto:salasc.lafaurie32@orange.fr">salasc.lafaurie32@orange.fr</a>
Caillavet	Gérard MIMALE Loubère 32190 CAILLAVET 07 68 99 15 84 <a href="mailto:gerard.mimale@gmail.com">gerard.mimale@gmail.com</a>	Thierry BARDY Au Chat 32190 CAILLAVET 06 73 00 83 96 <a href="mailto:corinne66@laposte.net">corinne66@laposte.net</a>
Callian	Sébastien CAPDEVILLE Au village 32190 CALLIAN 06 19 44 46 02 <a href="mailto:dessin@sarechou.fr">dessin@sarechou.fr</a>	Sylvain MOLES La hillane 32190 CALLIAN 06 27 60 88 69 <a href="mailto:sylvainmoles32@gmail.com">sylvainmoles32@gmail.com</a>
Castillon-Debats	Philippe ANTONIOLLI	Jean Christophe DUPUY
Cazaux-d'Anglès	Jean-Pierre LUSSAN Bordeneuve 32190 CAZAUX-D'ANGLES 06 28 64 26 62	Jean-Paul CARAMBAT Lesca 32320 RIGUEPEU 06 42 04 36 31
Justian	Jean-Patrick GERDERES Lassalle 32190 JUSTIAN 06 63 49 99 65 <a href="mailto:jean-patrick.gerderes@wanadoo.fr">jean-patrick.gerderes@wanadoo.fr</a>	Jean-Claude LABIDALLE Labat 32190 JUSTIAN 05 62 06 39 33 <a href="mailto:jean-claude.labidalle@orange.fr">jean-claude.labidalle@orange.fr</a>

RF Préfecture de AUCH
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/08/2020 032-243200607-20200727-DE_2020_010-DE

Marambat	Stella BETOU 220 Chemin du Pété 32190 Marambat 06 29 58 63 47 <a href="mailto:stella.betou12@gmail.com">stella.betou12@gmail.com</a>	Raymond MORERA 255 Chemin de Mousseigne 32190 Marambat 06 10 84 27 09 <a href="mailto:kicane@hotmail.fr">kicane@hotmail.fr</a>
Mirannes	Cédric FLOURETTE Plecker 32350 MIRANNES 06 31 21 21 98 <a href="mailto:isabelle.flou@yahoo.fr">isabelle.flou@yahoo.fr</a>	Jean-Pierre CASSERON Hours 32350 MIRANNES 06 23 76 00 09 <a href="mailto:casseron.ipmc@orange.fr">casseron.ipmc@orange.fr</a>
Mourède	Yann DAVEZAC Réchou 32190 MOUREDE 06 70 80 01 61 <a href="mailto:yan.davvezac@hotmail.fr">yan.davvezac@hotmail.fr</a>	Bastien CASTAGNET Campanan 32190 Mourède 06 45 96 28 43 <a href="mailto:uttbastien12@hotmail.fr">uttbastien12@hotmail.fr</a>
Préneron	Bertrand LABOURDERE 165, VC de Pouquet Lieu-dit « Pouquet » 32190 PRENERON 06 23 06 56 91 <a href="mailto:bertrand.labourdere@gmail.com">bertrand.labourdere@gmail.com</a>	Jean-Mathieu CASSAGNE 485, Maourens 32190 PRENERON 06 88 24 09 95 <a href="mailto:cassagnejmathieu@gmail.com">cassagnejmathieu@gmail.com</a>
Riguepeu	Sylvain CARAMBAT Lescat 32320 RIGUEPEU 06 88 04 68 41 <a href="mailto:c.sylvain32@gmail.com">c.sylvain32@gmail.com</a>	Jean-Pierre NABONNE La Plagnolle 32320 RIGUEPEU 06 63 57 98 05 <a href="mailto:jean-pierre@nabonne.fr">jean-pierre@nabonne.fr</a>
Roquebrune	Jean-Luc DELLA-VEDOVE La Bousquette 32190 ROQUEBRUNE 06 45 80 66 47 <a href="mailto:jl.dv@orange.fr">jl.dv@orange.fr</a>	Patrice DELLA-VEDOVE La Bourdette 32190 ROQUEBRUNE 06 08 48 75 93 <a href="mailto:patrice.della-vedove@wanadoo.fr">patrice.della-vedove@wanadoo.fr</a>
Roques	Michel CAZALIS 32310 ROQUES 06 75 97 98 40	
Rozès	Gilles ZAUGG	Jean-Pierre VIC
Saint-Arailles	François LOCQUET Blondin 32350 SAINT-ARAILLES 06 75 90 74 31 <a href="mailto:loquet.fr@wanadoo.fr">loquet.fr@wanadoo.fr</a>	Dorine NAUTA Guillot 32350 SAINT-ARAILLES 06 26 17 75 05 <a href="mailto:dnauta@laposte.net">dnauta@laposte.net</a>

RF
Préfecture de AUCH
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 06/08/2020
032-243200607-20200727-DE_2020_010-DE

Tudelle	Daniel LABORDERE Aveilles 32190 TUDELLE 06 12 91 49 53 daniellaborderes12345@gmail.com	Charles BERGES Gendrole 32190 TUDELLE 05 62 06 40 92
Vic- Fezensac	Anthony CHAULET	Victor JAFFRES

RF Préfecture de AUCH
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/08/2020 032-243200607-20200727-DE_2020_010-DE

---

RF Préfecture de AUCH
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/08/2020 032-243200607-20200727-DE_2020_010-DE

République française

Département du Gers

## CTÉ DE CNE VIC FEZENSAC

Séance du 27 juillet 2020

Membres en exercice :

45

Date de la convocation: 21/07/2020

*L'an deux mille vingt et le vingt-sept juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Barbara NETO*

Présents : 42

Votants: 44

Pour: 44

Contre: 0

Abstentions: 0

**Présents :** Jean-Pierre DOAT, Daniel DARROUX, Gérard MIMALÉ, Philippe DUCES, Hubert RAFFIN, Jean Claude THEULÉ, Michel SAINT ANDRIEUX, Philippe CAHUZAC, Véronique THIEUX LOUIT, Sandrine BROSSARD, Jean-François DAUGÉ, Pierre LABRIFFE, Philippe CANTAN, William VILLENEUVE, Brigitte SERRALTA, Guy FAVAREL, Hélène LEON, Benoît DESENLIS, Isabelle CAILLAVET, Xavier HUSSON, Philippe ANDRIEU, Robert PACHÉ, Daniel PERES, Barbara NETO, Robert CAMAZZOLA, Véronique BRANA, Andrew CAVALIERE, Caroline CUEILLEN, Victor JAFFRES, Lara KLUCZYNSKI, Gisèle FAUCHÉ, Gilles GUICHARD, Chantal GOULU-MARTINAT, Anthony CHAULET, Christine BRAZZALOTTO, Laurent GEYRES, Vanessa COUDERC, Jean-Claude BOURGUIGNON, Béatrice NARRAN, Jean-Jacques OSPITAL, Robert FRAIRET, Corinne LAPLANE-SOTUM

**Représentés:** Véronique COELHO par Brigitte SERRALTA, Axel CAUQUIL par Barbara NETO

**Excusés:**

**Absents:** Nadine ARQUE, Pierrette MENAL, Bernard LASPORTES

**Secrétaire de séance:** Andrew CAVALIERE

### Objet: Vote du compte de gestion - cdc\_fezensac - DE\_2020\_009

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de NETO Barbara

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris la journée complémentaire ;

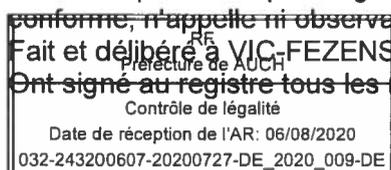
2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à VIC-FEZENSAC, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents



Publié le 28/07/2020  
Transmis à la Préfecture le 28/07/2020

La Présidente  
Barbara NETO



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
et publié ou notifié  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_

RF Préfecture de AUCH
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/08/2020 032-243200607-20200727-DE_2020_009-DE

République française

Département du Gers

## CTÉ DE CNE VIC FEZENSAC

Séance du 27 juillet 2020

Membres en exercice :

45

Date de la convocation: 21/07/2020

L'an deux mille vingt et le vingt-sept juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Barbara NETO

Présents : 42

Votants: 44

Pour: 44

Contre: 0

Abstentions: 0

**Présents :** Jean-Pierre DOAT, Daniel DARROUX, Gérard MIMALÉ, Philippe DUCES, Hubert RAFFIN, Jean Claude THEULÉ, Michel SAINT ANDRIEUX, Philippe CAHUZAC, Véronique THIEUX LOUIT, Sandrine BROSSARD, Jean-François DAUGÉ, Pierre LABRIFFE, Philippe CANTAN, William VILLENEUVE, Brigitte SERRALTA, Guy FAVAREL, Hélène LEON, Benoît DESENLIS, Isabelle CAILLAVET, Xavier HUSSON, Philippe ANDRIEU, Robert PACHÉ, Daniel PERES, Barbara NETO, Robert CAMAZZOLA, Véronique BRANA, Andrew CAVALIERE, Caroline CUEILLENS, Victor JAFFRES, Lara KLUCZYNSKI, Gisèle FAUCHÉ, Gilles GUICHARD, Chantal GOULU-MARTINAT, Anthony CHAULET, Christine BRAZZALOTTO, Laurent GEYRES, Vanessa COUDERC, Jean-Claude BOURGUIGNON, Béatrice NARRAN, Jean-Jacques OSPITAL, Robert FRAIRET, Corinne LAPLANE-SOTUM

**Représentés:** Véronique COELHO par Brigitte SERRALTA, Axel CAUQUIL par Barbara NETO

**Excusés:**

**Absents:** Nadine ARQUE, Pierrette MENAL, Bernard LASPORTES

**Secrétaire de séance:** Andrew CAVALIERE

### Objet: Affectation du résultat de fonctionnement - cdc\_fezensac - DE\_2020\_008

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**excédent de 973 518.03**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	712 744.30
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	1 018 181.92
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>260 773.73</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2019</b>	<b>973 518.03</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2019</b>	<b>973 518.03</b>

Affectation obligatoire

\* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 06/08/2020

032-243200607-20200727-DE\_2020\_008-DE

Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	147 000.10
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	826 517.93
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2019</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

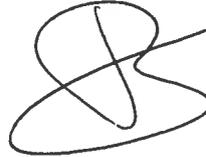
Fait et délibéré à VIC-FEZENSAC, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

Publié le 28/07/2020

Transmis à la Préfecture le 28/07/2020

La Présidente  
Barbara NETO




Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
et publié ou notifié  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_

RF Préfecture de AUCH
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/08/2020 032-243200607-20200727-DE_2020_008-DE

République française

Département du Gers

## CTÉ DE CNE VIC FEZENSAC

Séance du 27 juillet 2020

Membres en exercice :

45

Date de la convocation: 21/07/2020

L'an deux mille vingt et le vingt-sept juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Barbara NETO

Présents : 42

Votants: 44

Pour: 44

Contre: 0

Abstentions: 0

**Présents :** Jean-Pierre DOAT, Daniel DARROUX, Gérard MIMALÉ, Philippe DUCES, Hubert RAFFIN, Jean Claude THEULÉ, Michel SAINT ANDRIEUX, Philippe CAHUZAC, Véronique THIEUX LOUIT, Sandrine BROSSARD, Jean-François DAUGÉ, Pierre LABRIFFE, Philippe CANTAN, William VILLENEUVE, Brigitte SERRALTA, Guy FAVAREL, Hélène LEON, Benoît DESENLIS, Isabelle CAILLAVET, Xavier HUSSON, Philippe ANDRIEU, Robert PACHÉ, Daniel PERES, Barbara NETO, Robert CAMAZZOLA, Véronique BRANA, Andrew CAVALIERE, Caroline CUEILLENS, Victor JAFFRES, Lara KLUCZYNSKI, Gisèle FAUCHÉ, Gilles GUICHARD, Chantal GOULU-MARTINAT, Anthony CHAULET, Christine BRAZZALOTTO, Laurent GEYRES, Vanessa COUDERC, Jean-Claude BOURGUIGNON, Béatrice NARRAN, Jean-Jacques OSPITAL, Robert FRAIRET, Corinne LAPLANE-SOTUM

**Représentés:** Véronique COELHO par Brigitte SERRALTA, Axel CAUQUIL par Barbara NETO

**Excusés:**

**Absents:** Nadine ARQUE, Pierrette MENAL, Bernard LASPORTES

**Secrétaire de séance:** Andrew CAVALIERE

### Objet: Vote du compte administratif - cdc\_fezensac - DE\_2020\_007

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de NETO Barbara délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Robert FRAIRET après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	33 377.08			712 744.30	33 377.08	712 744.30
Opérations exercice	679 199.96	565 576.94	2 882 627.30	3 143 401.03	3 561 827.26	3 708 977.97
<b>Total</b>	<b>712 577.04</b>	<b>565 576.94</b>	<b>2 882 627.30</b>	<b>3 856 145.33</b>	<b>3 595 204.34</b>	<b>4 421 722.27</b>
Résultat de clôture	147 000.10			973 518.03		826 517.93
Restes à réaliser						
<b>Total cumulé</b>	<b>147 000.10</b>			<b>973 518.03</b>		<b>826 517.93</b>

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 06/08/2020  
032-243200607-20200727-DE\_2020\_007-DE

Résultat définitif	147 000.10		973 518.03	826 517.93
--------------------	------------	--	------------	------------

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à VIC-FEZENSAC, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

Publié le 28/07/2020

Transmis à la Préfecture le 28/07/2020

La Présidente  
Barbara NET



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
et publié ou notifié  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_

RF Préfecture de AUCH
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/08/2020 032-243200607-20200727-DE_2020_007-DE

République française

Département du Gers

## CTÉ DE CNE VIC FEZENSAC

Séance du 27 juillet 2020

Membres en exercice :

45

Date de la convocation: 21/07/2020

*L'an deux mille vingt et le vingt-sept juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Barbara NETO*

Présents : 42

Votants: 44

Pour: 39

Contre: 2

Abstentions: 3

**Présents :** Jean-Pierre DOAT, Daniel DARROUX, Gérard MIMALÉ, Philippe DUCES, Hubert RAFFIN, Jean Claude THEULÉ, Michel SAINT ANDRIEUX, Philippe CAHUZAC, Véronique THIEUX LOUIT, Sandrine BROSSARD, Jean-François DAUGÉ, Pierre LABRIFFE, Philippe CANTAN, William VILLENEUVE, Brigitte SERRALTA, Guy FAVAREL, Hélène LEON, Benoît DESENLIS, Isabelle CAILLAVET, Xavier HUSSON, Philippe ANDRIEU, Robert PACHÉ, Daniel PERES, Barbara NETO, Robert CAMAZZOLA, Véronique BRANA, Andrew CAVALIERE, Caroline CUEILLENS, Victor JAFFRES, Lara KLUCZYNSKI, Gisèle FAUCHÉ, Gilles GUICHARD, Chantal GOULU-MARTINAT, Anthony CHAULET, Christine BRAZZALOTTO, Laurent GEYRES, Vanessa COUDERC, Jean-Claude BOURGUIGNON, Béatrice NARRAN, Jean-Jacques OSPITAL, Robert FRAIRET, Corinne LAPLANE-SOTUM

**Représentés:** Véronique COELHO par Brigitte SERRALTA, Axel CAUQUIL par Barbara NETO

**Excusés:**

**Absents:** Nadine ARQUE, Pierrette MENAL, Bernard LASPORTES

**Secrétaire de séance:** Andrew CAVALIERE

### Objet: INDEMNITES DES ELUS - DE\_2020\_006

Le Conseil communautaire de d'Artagnan en Fezensac

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 5211-12 qui dispose que les indemnités maximales votées par le conseil ou comité d'un Établissement public de coopération intercommunale pour l'exercice effectif des fonctions de président et de vice-président sont déterminées par un décret en Conseil d'État par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment :

- son article R 5214-1 fixant pour les communautés de communes des taux maximum

**Considérant :**

- que l'EPCI est situé dans la tranche suivante de population de 3 500 à 9 999 habitants

que le taux maximum de l'indemnité par rapport au montant du traitement brut terminal de la Fonction Publique est pour cette tranche de population de 41.25 % pour



le président et de 16.50 % pour les vice-présidents, soit respectivement un montant maximum brut de 1 604.38 € pour la présidente et de 641.25 € pour les vice-présidents.

Considérant que le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale, déterminée en additionnant l'indemnité maximale pour l'exercice effectif des fonctions de président et les indemnités maximales pour l'exercice effectif des fonctions de vice-président, correspondant soit au nombre maximal de vice-présidents qui résulterait de l'application des deuxième et troisième alinéas de l'article L. 5211-10 à l'organe délibérant qui comporterait un nombre de délégués déterminé en application des III à VI de l'article L. 5211-6-1, soit au nombre existant de vice-présidences effectivement exercées, si celui-ci est inférieur.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré ;

**Décide que :**

**1)** A compter du 16 juillet 2020 les taux et montants des indemnités de fonction du président et des vice-présidents sont ainsi fixés :

Taux en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique : 1027

Présidente : 22.75 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;

1<sup>er</sup> Vice-présidente : 11.92 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;

2<sup>e</sup> Vice-président : 11.92 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;

3<sup>e</sup> Vice-présidente : 11.92 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;

4<sup>o</sup> Vice-président : 11.92 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;

5<sup>o</sup> Vice-présidente : 11.92 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;

6<sup>o</sup> Vice-président : 11.92 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;

7<sup>o</sup> Vice-président : 11.92 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;

8<sup>o</sup> Vice-présidente : 11.92 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;

9<sup>o</sup> Vice-présidente : 11.92 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;

**2)** Les indemnités de fonction sont payées mensuellement pour la durée du mandat.

**3)** Les crédits budgétaires nécessaires au versement des indemnités de fonction sont inscrits au budget de l'établissement public.

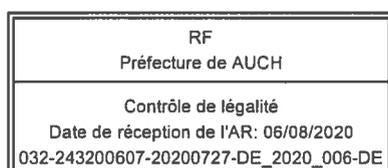
ADOpte par 2 voix contre - 2 abstentions - 1 ne prend pas part au vote - 39 voix pour.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Publié le 28/07/2020

Transmis à la Préfecture le 28/07/2020



La Présidente

Barbara NETO



## TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES (annexé à la délibération)

EPCI : COMMUNAUTE DE COMMUNES D'ARTAGNAN EN FEZENSAC

## TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES (article L 5211-12 du CGCT)

POPULATION (totale au dernier recensement) 7 206 Hab

### I - MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE (maximum autorisé)

Soit : indemnité (maximale) du président + total des indemnités (maximales) des vice-présidents ayant délégation brute = 7 380.13 €

### II - INDEMNITES ALLOUEES

#### A. Présidente :

BENEFICIAIRE	Barbara NETO
INDEMNITE brut	22.75 % de l'indice brut
TOTAL MENSUEL BRUT	884.84 €

#### B. Vice-présidents (es) :

BENEFICIAIRES :	INDEMNITE	MENSUEL BRUT
1 <sup>ère</sup> Vice Présidente : Véronique COELHO	11.92 %	463.62 €
2 <sup>°</sup> Vice-Président : Benoît DESENLIS	11.92 %	463.62 €
3 <sup>°</sup> Vice-Présidente : Brigitte SERRALTA	11.92 %	463.62 €
4 <sup>°</sup> Vice-Président : Jean-François DAUGÉ	11.92 %	463.62 €
5 <sup>°</sup> Vice-Présidente : Véronique THIEUX LOUIT	11.92 %	463.62 €
6 <sup>°</sup> Vice-Président : Andrew CAVALIERE	11.92 %	463.62 €
7 <sup>°</sup> Vice-Président : Jean-Claude BOURGUIGNON	11.92 %	463.62 €
8 <sup>°</sup> Vice-Présidente : Sandrine BROSSARD	11.92 %	463.62 €
9 <sup>°</sup> Vice-Présidente : Caroline CUEILLEN	11.92 %	463.62 €

RF Préfecture de AUCH
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/08/2020 032-243200607-20200727-DE_2020_006-DE

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
et publié ou notifié  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_

RF Préfecture de AUCH
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/08/2020 032-243200607-20200727-DE_2020_006-DE

République française

Département du Gers

## CTÉ DE CNE VIC FEZENSAC

Séance du 27 juillet 2020

Membres en exercice :

45

Date de la convocation: 21/07/2020

*L'an deux mille vingt et le vingt-sept juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Barbara NETO*

Présents : 42

Votants: 44

Pour: 44

Contre: 0

Abstentions: 0

**Présents :** Jean-Pierre DOAT, Daniel DARROUX, Gérard MIMALÉ, Philippe DUCES, Hubert RAFFIN, Jean Claude THEULÉ, Michel SAINT ANDRIEUX, Philippe CAHUZAC, Véronique THIEUX LOUIT, Sandrine BROSSARD, Jean-François DAUGÉ, Pierre LABRIFFE, Philippe CANTAN, William VILLENEUVE, Brigitte SERRALTA, Guy FAVAREL, Hélène LEON, Benoît DESENLIS, Isabelle CAILLAVET, Xavier HUSSON, Philippe ANDRIEU, Robert PACHÉ, Daniel PERES, Barbara NETO, Robert CAMAZZOLA, Véronique BRANA, Andrew CAVALIERE, Caroline CUEILLEN, Victor JAFFRES, Lara KLUCZYNSKI, Gisèle FAUCHÉ, Gilles GUICHARD, Chantal GOULU-MARTINAT, Anthony CHAULET, Christine BRAZZALOTTO, Laurent GEYRES, Vanessa COUDERC, Jean-Claude BOURGUIGNON, Béatrice NARRAN, Jean-Jacques OSPITAL, Robert FRAIRET, Corinne LAPLANE-SOTUM

**Représentés:** Véronique COELHO par Brigitte SERRALTA, Axel CAUQUIL par Barbara NETO

**Excusés:**

**Absents:** Nadine ARQUE, Pierrette MENAL, Bernard LASPORTES

**Secrétaire de séance:** Andrew CAVALIERE

### Objet: COMPOSITION DU BUREAU ET DU NOMBRE DE COMMISSIONS AVEC LEUR OBJET - DE\_2020\_005

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des collectivités territoriales

CONSIDERANT qu'il convient de créer le bureau communautaire

CONSIDERANT que le conseil communautaire peut créer des commissions chargées d'étudier des questions soumises au conseil

CONSIDERANT qu'il convient de créer des commissions de travail

CONSIDERANT que le Président est membre de droit des commissions et qu'il peut déléguer cette présidence à un vice-président (e).

DELIBERE et

FIXE la composition du bureau à la Présidente et l'ensemble des Vice-Présidents(es).

FIXE à neuf le nombre de commissions chargées de préparer les dossiers du conseil communautaire décide que le nombre de membres sera de quinze en incluant Madame la Présidente et le Vice-Président (e) en charge de la commission.

CONSTITUE les commissions de travail de la façon suivante :

- Finances, développement économique numérique et communication, administration et affaires générales, agriculture, tourisme et attractivité du territoire, aménagement du territoire

Préfecture de AUCH

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 06/08/2020

032-243200607-20200727-DE\_2020\_005-DE

habitant, transition écologique environnement et espaces naturels, culture jeunesse et petite enfance, affaires sociales et santé.

PROCEDE à l'affectation desdites commissions à un vice-président (e) comme suit :

1- Finances : Véronique COELHO

2 - Développement économique, numérique et communication : Benoît DESENLIS

3 - Administration et affaires générales : Brigitte SERRALTA

4 - Agriculture : Jean-François DAUGÉ

5 - Tourisme et attractivité du territoire : Véronique THIEUX-LOUIT

6 - Aménagement du territoire et habitat : Andrew CAVALIÈRE

7 - Transition écologique environnement et espaces verts : Jean-Claude BOURGUIGNON

8 - Culture jeunesse et petite enfance : Sandrine BROSSARD

9 - Affaires sociales et santé : Caroline CUEILLENS

Fait et délibéré, les jours, mois et an que susdits.

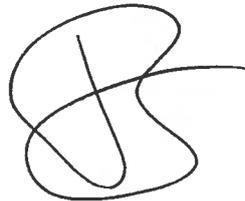
Ont signé au registre tous les membres présents

Publié le 28/07/2020

Transmis à la Préfecture le 28/07/2020

La Présidente

Barbera NETO



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
et publié ou notifié  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_

RF Préfecture de AUCH
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/08/2020 032-243200607-20200727-DE_2020_005-DE

République française

Département du Gers

## CTÉ DE CNE VIC FEZENSAC

Séance du 15 juillet 2020

Membres en exercice :  
45

Date de la convocation: 08/07/2020

*L'an deux mille vingt et le quinze juillet l'assemblée régulièrement  
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Barbara NETO*

Présents : 67

Votants: 45

Pour: 0

Contre: 0

Abstentions: 0

**Présents :** Véronique COELHO, Philippe COUZINET, Jean-Pierre DOAT, Rosette ORTHOLAN, Daniel DARROUX, Patrick GOETHALS, Gérard MIMALÉ, Mauricette CAZE, Philippe DUCES, Corinne AGUT, Hubert RAFFIN, Mélanie DESCAT, Jean Claude THEULÉ, Michel LÉBÉ, Michel SAINT ANDRIEUX, Stéphane LIVIERO, Philippe CAHUZAC, Max LESTRADE, Véronique THIEUX LOUIT, Frédéric CORNU, Sandrine BROSSARD, Jean-François DAUGÉ, Pierre LABRIFFE, Pierre SOULAN, Philippe CANTAN, Françoise CANEZIN, William VILLENEUVE, Alain SHOEFFRE, Brigitte SERRALTA, Jean Luc MASSEY, Guy FAVAREL, Laurence MASSEY, Nadine ARQUE, Hélène LEON, Benoît DESENLIS, Patrice DELLA VEDOVE, Pierrette MENAL, Jean-Charles COSTES, Isabelle CAILLAVET, Bernard LASPORTES, Xavier HUSSON, Philippe ANDRIEU, Ludovic DUFRECHOU, Robert PACHÉ, Thierry MICHEL, Daniel PERES, Etienne LABAT, Barbara NETO, Robert CAMAZZOLA, Véronique BRANA, Andrew CAVALIERE, Caroline CUEILLENS, Victor JAFFRES, Lara KLUCZYNSKI, Axel CAUQUIL, Gisèle FAUCHÉ, Gilles GUICHARD, Chantal GOULU-MARTINAT, Anthony CHAULET, Christine BRAZZALOTTO, Laurent GEYRES, Vanessa COUDERC, Jean-Claude BOURGUIGNON, Béatrice NARRAN, Jean-Jacques OSPITAL, Robert FRAIRET, Corinne LAPLANE-SOTUM

**Représentés:**

**Excusés:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Andrew CAVALIERE

### Objet: ELECTION DES NEUF VICE-PRESIDENTS - DE\_2020\_004

#### Le conseil communautaire

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 5211-1 et L 2122-7,

Considérant que les vice-présidents sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>e</sup> tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu,

Vu la délibération n°2020-3 portant création de neuf postes de vice-présidents.

**Il est procédé à l'élection de neuf vice-président**

Préfecture de AUCH
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 23/07/2020
032-243200607-20200715-DE_2020_004-DE

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

**Premier tour de scrutin : Election du premier vice-président**

Nombre de bulletins : 45  
À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 5  
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 40  
Majorité absolue : 21

Ont obtenu :

.Madame Véronique COELHO 40 (quarante) voix

- Madame Véronique COELHO ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 1<sup>er</sup> vice-présidente.

**Premier tour de scrutin : Election du deuxième vice-président**

Nombre de bulletins : 45  
À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 10  
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 35  
Majorité absolue : 18

Ont obtenu :

.Monsieur Benoît DESENLIS 35 (trente-cinq) voix

- Monsieur Benoît DESENLIS ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2<sup>ème</sup> vice-président.

**Premier tour de scrutin : Election du troisième vice-président**

Nombre de bulletins : 45  
À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 7  
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 38  
Majorité absolue : 21

Ont obtenu :

.Madame Brigitte SERRALTA 38 (trente-huit) voix

- Madame Brigitte SERRALTA ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 3<sup>ème</sup> vice-présidente.

**Premier tour de scrutin : Election du quatrième vice-président**

Nombre de bulletins : 45  
À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 5  
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 40  
Majorité absolue : 21

Ont obtenu :

. Monsieur Jean-François DAUGÉ 40 (quarante) voix

- Monsieur Jean-François DAUGÉ ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 4<sup>ème</sup> vice-président.

**Premier tour de scrutin : Election du cinquième vice-président**

Préfecture de AGCH
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 23/07/2020
032-243200607-20200715-DE_2020_004-DE

Nombre de bulletins : 45  
À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 8  
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 37  
Majorité absolue : 19

Ont obtenu :

. Madame Véronique THIEUX LOUIT 37 (trente-sept) voix

- Madame Véronique THIEUX LOUIT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 5<sup>ème</sup> vice-présidente.

#### **Premier tour de scrutin : Election du sixième vice-président**

Nombre de bulletins : 45  
À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 9  
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 36  
Majorité absolue : 19

Ont obtenu :

. Monsieur Andrew CAVALIÈRE 35 (trente-cinq) voix

. Monsieur Robert FRAIRET 1 (une) voix

- Monsieur Andrew CAVALIÈRE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 6<sup>ème</sup> vice-président.

#### **Premier tour de scrutin : Election du septième vice-président**

Nombre de bulletins : 45  
À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 7  
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 38  
Majorité absolue : 20

Ont obtenu :

. Monsieur Jean-Claude BOURGUIGNON 38 (trente-huit) voix

- Monsieur Jean-Claude BOURGUIGNON ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 7<sup>ème</sup> vice-président.

#### **Premier tour de scrutin : Election du huitième vice-président**

Nombre de bulletins : 45  
À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 5  
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 40  
Majorité absolue : 21

Ont obtenu :

. Madame Sandrine BROSSARD 40 (quarante) voix

- Madame Sandrine BROSSARD ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 8<sup>ème</sup> vice-présidente.

RF Préfecture de AUCH
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 23/07/2020 032-243200607-20200715-DE_2020_004-DE

**Premier tour de scrutin : Election du neuvième vice-président**

Nombre de bulletins : 45  
À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 11  
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 34  
Majorité absolue : 18

Ont obtenu :

. Madame Caroline CUEILLENS 34 (trente-quatre) voix

- Madame Caroline CUEILLENS ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 9<sup>ème</sup> vice-présidente.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

La Présidente

Barbara NETO

Publié le 20/07/2020

Transmis à la Préfecture le 20/07/2020



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
et publié ou notifié  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_

RF Préfecture de AUCH
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 23/07/2020 032-243200607-20200715-DE 2020_004-DE

République française

Département du Gers

## CTÉ DE CNE VIC FEZENSAC

Séance du 15 juillet 2020

Membres en exercice :

45

Date de la convocation: 08/07/2020

*L'an deux mille vingt et le quinze juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Barbara NETO*

Présents : 67

Votants: 45

Pour: 0

Contre: 0

Abstentions: 0

**Présents :** Véronique COELHO, Philippe COUZINET, Jean-Pierre DOAT, Rosette ORTHOLAN, Daniel DARROUX, Patrick GOETHALS, Gérard MIMALÉ, Mauricette CAZE, Philippe DUCES, Corinne AGUT, Hubert RAFFIN, Mélanie DESCAT, Jean Claude THEULÉ, Michel LÉBÉ, Michel SAINT ANDRIEUX, Stéphane LIVIERO, Philippe CAHUZAC, Max LESTRADE, Véronique THIEUX LOUIT, Frédéric CORNU, Sandrine BROSSARD, Jean-François DAUGÉ, Pierre LABRIFFE, Pierre SOULAN, Philippe CANTAN, Françoise CANEZIN, William VILLENEUVE, Alain SHOEFFRE, Brigitte SERRALTA, Jean Luc MASSEY, Guy FAVAREL, Laurence MASSEY, Nadine ARQUE, Hélène LEON, Benoît DESENLIS, Patrice DELLA VEDOVE, Pierrette MENAL, Jean-Charles COSTES, Isabelle CAILLAVET, Bernard LASPORTES, Xavier HUSSON, Philippe ANDRIEU, Ludovic DUFRECHOU, Robert PACHÉ, Thierry MICHEL, Daniel PERES, Etienne LABAT, Barbara NETO, Robert CAMAZZOLA, Véronique BRANA, Andrew CAVALIERE, Caroline CUEILLENS, Victor JAFFRES, Lara KLUCZYNSKI, Axel CAUQUIL, Gisèle FAUCHÉ, Gilles GUICHARD, Chantal GOULU-MARTINAT, Anthony CHAULET, Christine BRAZZALOTTO, Laurent GEYRES, Vanessa COUDERC, Jean-Claude BOURGUIGNON, Béatrice NARRAN, Jean-Jacques OSPITAL, Robert FRAIRET, Corinne LAPLANE-SOTUM

**Représentés:**

**Excusés:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Andrew CAVALIERE

### Objet: DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS - DE\_2020\_003

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 5211-10,

Considérant que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents. Toutefois, si l'application de la règle définie à ci-dessus conduit à fixer à moins de quatre le nombre des vice-présidents, ce nombre peut être porté à quatre.

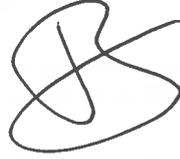
Considérant que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deux règles ci-dessus sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze.

Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré, décide la création de 9 postes de vice-présidents.
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 23/07/2020 032-243200607-20200715-DE_2020_003-DE

Fait et délibéré, les jours, mois et an que susdits.  
Ont signé tous les membres présents.

La Présidente  
Barbara NETO

Publié le 20/07/2020  
Transmis à la Préfecture le 20/07/2020



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
et publié ou notifié  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_

RF Préfecture de AUCH
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 23/07/2020 032-243200607-20200715-DE_2020_003-DE

République française

Département du Gers

## CTÉ DE CNE VIC FEZENSAC

Séance du 15 juillet 2020

Membres en exercice :  
45

Date de la convocation: 08/07/2020

L'an deux mille vingt et le quinze juillet l'assemblée régulièrement  
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Barbara NETO

Présents : 67

Votants: 45

Pour: 0

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Véronique COELHO, Philippe COUZINET, Jean-Pierre DOAT, Rosette ORTHOLAN, Daniel DARROUX, Patrick GOETHALS, Gérard MIMALÉ, Mauricette CAZE, Philippe DUCES, Corinne AGUT, Hubert RAFFIN, Mélanie DESCAT, Jean Claude THEULÉ, Michel LÉBÉ, Michel SAINT ANDRIEUX, Stéphane LIVIERO, Philippe CAHUZAC, Max LESTRADE, Véronique THIEUX LOUIT, Frédéric CORNU, Sandrine BROSSARD, Jean-François DAUGÉ, Pierre LABRIFFE, Pierre SOULAN, Philippe CANTAN, Françoise CANEZIN, William VILLENEUVE, Alain SHOEFFRE, Brigitte SERRALTA, Jean Luc MASSEY, Guy FAVAREL, Laurence MASSEY, Nadine ARQUE, Hélène LEON, Benoît DESENLIS, Patrice DELLA VEDOVE, Pierrette MENAL, Jean-Charles COSTES, Isabelle CAILLAVET, Bernard LASPORTES, Xavier HUSSON, Philippe ANDRIEU, Ludovic DUFRECHOU, Robert PACHÉ, Thierry MICHEL, Daniel PERES, Etienne LABAT, Barbara NETO, Robert CAMAZZOLA, Véronique BRANA, Andrew CAVALIERE, Caroline CUEILLEN, Victor JAFFRES, Lara KLUCZYNSKI, Axel CAUQUIL, Gisèle FAUCHÉ, Gilles GUICHARD, Chantal GOULU-MARTINAT, Anthony CHAULET, Christine BRAZZALOTTO, Laurent GEYRES, Vanessa COUDERC, Jean-Claude BOURGUIGNON, Béatrice NARRAN, Jean-Jacques OSPITAL, Robert FRAIRET, Corinne LAPLANE-SOTUM

Représentés:

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Andrew CAVALIERE

### Objet: ELECTION DU PRESIDENT - DE\_2020\_002

Le conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 5211-1 et L 2122-7,  
Considérant que le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;  
Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

**Premier tour de scrutin :**

Nombre de bulletins : 45

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 2

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 43

Majorité absolue de 23

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 23/07/2020  
032-243200607-20200715-DE\_2020\_002-DE

Ont obtenu :

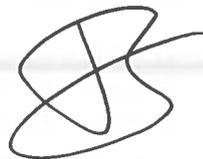
- . Barbara NETO : 34 (trente-quatre) voix
- . Robert FRAIRET : 9 (neuf) voix

Madame Barbara NETO ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée présidente.  
Fait et délibéré, les jours, mois et an que susdits.

La Présidente  
Barbara NETO

Publié le 20/07/2020

Transmis à la Préfecture le 20/07/2020



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
et publié ou notifié  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_

RF Préfecture de AUCH
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 23/07/2020 032-243200607-20200715-DE_2020_002-DE